

fidh

Fédération Internationale
des Ligues des Droits de l'Homme

Novembre 2003

ASADHO	LIGUE DES ELECTEURS	GROUPE LOTUS
BP 16 737 – KINSHASA 1 RDC asadhokin@yahoo.fr	BP 16 361 – KINSHASA 1 RDC le@raga.net	BP 505 KISANGANI RDC groupelotus28@hotmail.com

Organisations congolaises de défense des droits de l'Homme, membres de la FIDH

Rapport alternatif

Soumis à la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples réunie en sa 34ème session à Banjul, Gambie, 7-21 novembre 2003

Etat des libertés et des droits de l'Homme en République Démocratique du Congo à l'aube de la transition

SOMMAIRE

I. Contexte politique général

1. Lueurs d'espoir

2. Reprise des hostilités à l'Est et de l'insécurité à l'Ouest

II. Situation des droits de l'homme dans l'Ouest de la RDC

1. Atteintes aux libertés publiques et d'opinion

La police réprime pour étouffer le mouvement « Sauvons le Congo » du Pasteur Kutino

Les militants de l'UDPS constamment bâillonnés, d'autres toujours détenus

Les membres du RCD-Goma harcelés

Une manifestation des travailleurs de CMDC réprimée

Tentatives répétées d'étouffement de la liberté de la presse

Arrestations des défenseurs des droits de l'Homme à Lubumbashi

2. Arrestations et tortures au nom de la famille présidentielle

3. Une justice à double vitesse

3.1. La mauvaise administration de la justice

3.2. L'ingérence de l'exécutif dans le judiciaire

3.3. La lenteur dans l'administration de la justice

4. Application sélective de la mesure d'amnistie

5. Tortures : des conditions carcérales inhumaines

6. Police, armée et insécurité

6.1. Exécutions sommaires et extrajudiciaires

6.2. Arrestation arbitraires et détentions illégales

6.3. Autres atteintes à l'intégrité physique et aux biens

III. Situation des droits de l'Homme à l'Est de la RDC

1. Inquiétude sur le processus de paix et le futur démocratique

1.1. Situation des défenseurs des droits de l'Homme

1.2. Liberté d'expression, de réunion, d'opinion et de presse

2. Instrumentalisation de la violence et poursuite des conflits armés

2.1. Le drame de l'Ituri

2.2. La protection des populations civiles

Situation en province orientale

Situation au Sud-Kivu

Situation au Nord-Kivu

3. La situation des femmes et des enfants

3.1. Les femmes dans la violence

3.2. Les enfants mis en coupe réglée

4. L'administration de la justice en totale stagnation

4.1. L'arbitraire des juridictions civiles

4.2. L'inefficacité des juridictions militaires

IV. Conclusion et recommandations

**ETAT DES LIBERTES ET DES DROITS DE L'HOMME EN REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO A L'AUBE DE LA TRANSITION**

JUIN – OCTOBRE 2003

I. Contexte politique général

A l'aube de la transition en République Démocratique du Congo, les espoirs suscités par l'annonce du gouvernement d'union nationale s'entremêlent aux inquiétudes liées à la recrudescence de l'insécurité, aux menaces de reprise des hostilités à l'Est du pays et à la poursuite des violations massives des droits de l'Homme, au refus, par certaines parties d'appliquer intégralement les dispositions de l'accord global et inclusif ainsi qu' à la menace de politisation des institutions d'appui à la démocratie.

L'avenir de la RDC et des Congolais est lié au retour à la Paix et au fonctionnement harmonieux des institutions de transition en cours d'installation. Nombreux sont ceux qui estiment que l'espoir est permis compte tenu de la forte implication de la Communauté internationale dans l'arbitrage des points divergents entre les politiciens.

Mais un certain bémol reste de mise dans la mesure où les politiciens congolais, dans la majorité, ne semblent pas disposés à oeuvrer pour l'intérêt de la population. Beaucoup d'analystes souhaitent voir cette transition déboucher vite sur des élections pour l'avènement d'une nouvelle équipe de dirigeants, redevable devant le peuple.

D'ailleurs un scepticisme plane sur la capacité de gestion des actuels animateurs de la transition au regard pour certains de leur degré d'engagement dans la rébellion et l'éventualité de futures poursuites judiciaires.

1. Lueurs d'espoir

Le règlement de la question militaire et le partage des postes de commandement suivis de l'installation de l'Etat major intégré des Forces Armées congolaises ont permis aux uns et aux autres d'effectuer des avancées significatives dans la poursuite de la mise en place effective des institutions de la transition.

On a observé un début de décrispation sur le plan politique et militaire avec l'arrivée des animateurs de la transition désignés par le Rassemblement congolais pour la Démocratie (RCD-Goma) à Kinshasa après quelques hésitations, y compris les responsables de l'armée.

Dans son discours prononcé le 30 juin 2003 à Goma, Maître Azarias Ruberwa, Président du RCD et Vice-président de la République chargé de la Commission Politique et Sécurité, a notamment déclaré qu'avec « *la signature de l'accord militaire, la voie s'ouvre pour la mise en place des institutions de la transition. Plus rien ne peut arrêter la réconciliation nationale, plus rien ne peut arrêter la réunification du territoire national, plus rien ne peut arrêter la*

circulation des personnes et des biens qui va certainement contribuer à la relance de l'économie nationale et à soulager au fur et à mesure la misère du peuple». De son côté, le Chef de l'Etat a prévu une transition agitée se fondant sur le fait que « vont arriver à des postes de responsabilité des personnes qui ne sont pas habituées aux règles de la démocratie ».

Au-delà des quelques accrocs dus au refus des ministres du RCD et MLC de prêter serment devant le Président de la République, la cérémonie à huis clos qui s'est déroulée à la cité de l'OUA a de nouveau redonné l'espoir qui commençait à se dissiper dans le chef d'une population assoiffée de voir le train de la transition prendre rapidement de l'allure.

Par sa résolution n°1493 du lundi 28 juillet 2003, le Conseil de sécurité a décidé de modifier le mandat de la Mission d'Observation des Nations Unies au Congo (Monuc) pour en faire une force d'interposition. Cette disposition est venue renforcer les convictions du peuple congolais qui a finalement assisté au début du mois de septembre à la passation de relais à Bunia entre la force multinationale et la MONUC.

Par ailleurs, l'appel de l'opposition politique non-armée au respect de la durée de la transition et de l'application des résolutions du dialogue intercongolais a d'avantage donné de l'espoir au peuple congolais.

2. Reprise des hostilités à l'Est et de l'insécurité à l'Ouest

En mars 2003, en dépit de l'endossement de l'accord global et inclusif, la guerre a repris de plus belle à l'Est, plus particulièrement dans le territoire administré par le RCD-Goma et le RCD-ML. Sous de faux prétextes, de multiples attaques des groupes Mai-Mai contre leurs positions, les troupes du RCD-Goma ont envahi plusieurs localités dans le territoire de Lubero-Beni.

En effet, depuis le 29 mars 2003, sous prétexte de légitime défense, de poursuite des interhamwe ou encore d'accroissement de la capacité militaire du RCD-K-ML de Mbusa Nyamwisi à travers l'envoi des troupes des FAC à Beni et Lubero, le RCD-Goma a amorcé une offensive généralisée qui a abouti à l'occupation de différentes localités notamment Bunyatenge, Muhanga, Kanyabayonga, Alimbongo et Lubero, entraînant sur son parcours le déplacement de près de 200.000 habitants vers Butembo et Beni, deux villes déjà débordées par l'afflux des populations fuyant la guerre en Ituri, plus au Nord Est de la RDC. Les troupes du RCD ne se sont retirées qu'au mois de juillet dernier pour se cantonner à Kanyabayonga, territoire supposé administré par le RCD-K-ML.

Alors que le premier conseil des ministres venait de se tenir à la cité de l'Union africaine, les 4^{ème} et 9^{ème} bataillons du RCD, appuyés par les éléments rwandais ont lancé depuis le jeudi 24 juillet une nouvelle offensive contre les positions des éléments Mai-Mai, entraînant dans sa suite le déplacement massif des populations habitant les villes de Baraka, Fizi et Uvira.

A Bunia, l'opération Artémis n'est pas arrivée à sécuriser les populations qui continuent à subir la loi des milices et autres groupes armés, opérant en dehors de la ville de Bunia. C'est le cas de Drodro et Tchomia où une centaine de personnes ont été massacrées. Dans la ville-même, on observe parfois des affrontements entre les milices de Thomas Lubanga et les soldats de la force internationale. Les massacres des populations se poursuivent dans la contrée, même après le passage à témoin de la force multinationale à la MONUC.

Dans un rapport conjoint daté du mois de juillet 2003, l'Asadho, le CEJA et Justice Plus ont dénoncé les manœuvres en cours dans l'Est et le Nord-Est de la République Démocratique du Congo qui consistent à la mise en place des réseaux de recrutement et centres de formation des groupes armés, Mouvements des troupes, transport d'armes et d'équipements militaires par les factions armées opérant à l'Est du pays avec l'appui des pays voisins plus particulièrement le Rwanda et l'Ouganda.

Les témoignages recueillis par les trois organisations pendant plus de 5 semaines sur les activités des groupes armés à l'Est et au Nord-est de la RDC ont permis de rassembler de nombreuses pistes.

Au Sud-Kivu et au Nord-Kivu, en particulier, les informations recueillies font état d'une vague de recrutements supervisés par des personnes proches des Gouverneurs Eugène Serufuli et Xavier Ciribanya. Des recrutements sont également opérés et des centres de formation ont récemment été ouverts dans la partie du Nord-Kivu contrôlée par le RCD-ML ainsi qu'en Ituri dans l'espace contrôlé par la FAPC et le FNI.

Au Sud-Kivu, le recrutement et la formation des unités combattantes sous la supervision du bureau du gouverneur se font contre le paiement de sommes d'argent à de nombreux jeunes pour la plupart issus des milices Mai-Mai, notamment de Mundundu et d'autres Mai-Mai de la plaine de Ruzizi. Au moment du recrutement, les recrues perçoivent l'équivalent de 20 à 50 US \$.

Au Nord-Kivu, les combattants de la milice "Local Défense - Tous pour la paix et le développement" (Local Défense - TPD), dirigée par le gouverneur Eugène Serufuli sont recrutés parmi les jeunes congolais de Rutshuru, Masigi et Goma. Mais l'essentiel de cette milice est, d'après les témoignages, constitués par des soldats de l'APR, l'armée nationale rwandaise, et notamment des jeunes recrues venant du Rwanda ou des prisons rwandaises.

A Beni, des cas de kidnapping de jeunes en vue d'enrôlement forcés ont été rapportés par des familles qui continuent à réclamer du RCD-ML, en vain, la libération de leurs enfants.

Dans le territoire du RCD-K-ML, un recrutement organisé conjointement par le RCD-ML/FAC ne s'effectue pas aisément. A Beni, des cas de kidnapping de jeunes en vue d'enrôlements forcés ont été rapportés par des familles qui continuent à réclamer, en vain, du RCD-ML, la libération de leurs enfants. Ces jeunes, à l'issue d'un entraînement lapidaire, sont envoyés dans des zones de combat et leurs familles ne reçoivent plus de leurs nouvelles.

Mais le commandant Kakolele s'est surtout illustré dans une opération de récupération musclée des jeunes Mai-Mai qui avaient été démobilisés en juin 2003 et étaient destinés à revenir dans la vie civile au sein de leurs familles respectives. En juillet dernier, plusieurs dizaines d'entre eux ont été regroupés, puis acheminés de force dans la collectivité des Watalinga à la frontière de l'Ouganda, où de nouveaux camps de formation des miliciens APC sont en train d'être constitués. Un centre de recrutement a été signalé à Eringeti où plusieurs centaines de jeunes recrues suivaient une formation militaire.

Depuis mai dernier en Ituri, le commandant Jérôme Kakwavu chef de FAPC (Forces Armées du Peuple Congolais) a ouvert un centre de recrutement et de formation à Kumuru, une localité située à 80 km de Aru, où des jeunes continuent d'être formés. Le recrutement est effectué par

un certain Menace, un ancien commerçant actuellement au service de ce Commandant. En plus du centre de Kumuru, les FAPC et le FNI (Front des nationalistes intégrationnistes) disposent d'un centre commun dans lequel sont formés militairement des jeunes recrutés dans les localités environnantes. Les activités dans ces deux centres se poursuivent indépendamment du processus politique en cours à Kinshasa.

Du 25 au 26 juillet 2003 deux autres groupes armés, les FAPC et le FNI ont négocié et conclu à Aru un accord de partenariat destiné à coordonner leurs actions militaires et leur approvisionnement en armes. De l'avis des témoins, l'accord de Aru était probablement une réaction à l'union UPC-PUSIC. Des témoignages concordants rapportent qu'à l'occasion de cette rencontre une délégation du SPLA de John Garang était présente à Aru. Les organisations sont préoccupées par ce rapprochement dont le mobile est encore inconnu.

A Kinshasa, l'insécurité bat son plein depuis l'installation des institutions de transition. On assiste à des règlements de compte au niveau du sommet de l'Etat jusqu'à la base, malgré le renforcement du rôle de la police d'intervention rapide dans la protection de la population civile.

Toutes ces menaces et ces conflits armés créent un climat d'insécurité dans la pays causant ainsi des violations massives des droits de l'Homme avec le risque de briser l'espoir qui pointe à l'horizon avec la réunification du pays.

II. Situation des droits de l'Homme dans l'Ouest de la RDC

A l'aube de la transition, l'état des libertés et des droits de l'Homme en République Démocratique du Congo n'a connu aucune avancée. En dépit de l'endossement de l'accord global et inclusif par toutes les parties au dialogue intercongolais et la promulgation du gouvernement de transition ainsi que la mise sur pied de la plupart des institutions de la transition, de nombreux cas de violations des droits de l'Homme sont régulièrement répertoriés notamment l'insécurité généralisée, les atteintes aux libertés publiques, les exactions et autres massacres des populations civiles.

1. Atteintes aux libertés publiques et d'opinion

La police réprime pour étouffer le mouvement « Sauvons le Congo » du Pasteur Kutino

Le mardi 10 juin 2003 vers 10 heures, un groupe de plus de 20 policiers a fait irruption dans l'église « Armée de Victoire » située sur l'avenue de l'enseignement dans la commune de Kasavubu, cela pendant que le Révérend Pasteur Kutino Fernando, responsable de l'Eglise « Armée de Victoire », tenait son activité dénommée « Sauvons le Congo ».

Ces éléments de la Police nationale congolaise ont d'abord tabassé les participants présents à cette manifestation avant de ravir et casser le micro que tenait le pasteur, et d'emporter immédiatement les matériels de la Radio Télévision Message de Vie (RTMV). Plusieurs personnes ont été arrêtées et acheminées vers une destination inconnue parmi lesquelles l'interprète Bomperre et l'animateur Thierry Uomo.

En effet, trois semaines avant l'irruption de la police, le Révérend Pasteur Kutino Fernando a choisi de prêcher les droits civiques où il dénonce les tares qui ont plongé la RDC dans la misère la plus noire. Les autorités de la place lui reprocheraient de « faire de la politique ».

Les militants de l'UDPS constamment bâillonnés, d'autres toujours détenus

Le lundi 9 juin 2003, des militants de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS), du PALU et du G14, des partis d'opposition dite « Groupe A », venus faire un sit-in devant l'Ambassade de France, ont été dispersés par des éléments de la Police d'intervention rapide roulant à bord d'une Jeep au niveau de l'avenue Tombalbaye dans la commune de la Gombe. Sur place, ils ont procédé à l'arrestation de trois personnes à savoir Messieurs Kabeya Funde Jacob, Robert Kumu et Ahundu, tous militants de l'UDPS, conduits vers une destination inconnue. Il faut signaler que huit militants de l'UDPS en détention au CPRK, dont trois étaient malades et n'avaient pas bénéficié de soins de santé, ont été libérés trois mois après leur arrestation.

Le lundi 30 juin 2003, des militants de l'UDPS qui manifestaient leur mécontentement contre le gouvernement de transition et leur Secrétaire Général Phongo au niveau du Rond point Victoire, ont été arrêtés et conduit à l'Inspection provinciale de la police de Kinshasa avant d'être transférés au centre pénitentiaire et de rééducation de Kinshasa. Il leur est reproché d'inciter à la désobéissance civile. Il s'agit de Nkanku, Mukambala (malade), Kitenge, Kaba, Kizita, Mbiye, Kabamba, Mukanya, Ngwali Molu et Héritiers Bongwalanga (élève en 6^{ème} des humanités).

Le 15 août 2003, alors que les membres de l'UDPS tentaient en vain de célébrer une messe d'action de grâce à l'occasion de la célébration de la journée de la jeunesse de l'UDPS, et laquelle coïncide avec l'anniversaire de l'élection de Monsieur Etienne Tshisekedi à la Conférence Nationale Souveraine (CNS), il s'est installé un cycle de violence qui a abouti au décès de Monsieur Joseph Mukenge, militant de l'UDPS, décès survenu à l'hôpital Général de Kinshasa suite aux coups et blessures causés par les éléments de la Police nationale.

Cette répression des éléments de la police était due aux mouvements des militants de l'UDPS, qui, non contents d'avoir été empêchés de manifester, procéderont aux jets de pierre contre les policiers et au lynchage de Monsieur Mwana Ngomo, policier de son état et de passage sur le lieu de la manifestation. Ce dernier sera sérieusement tabassé à l'aide de bâtons par les militants de l'UDPS jusqu'à lui endommager la mâchoire avant qu'il ne perde deux appareils de communication, une montre, une paire de lunettes et une somme de 1300 Fc.

Le jeudi 21 août 2003, pendant que la famille du défunt Mukenge voulait retirer le corps, un groupe de policiers dépêchés sur le lieu a empêché la levée du corps de la morgue sur un prétendu ordre du Ministre de l'Intérieur estimant que l'on doit préalablement procéder à l'autopsie.

Des informations fournies à l'Asadho sont que les agents des services de sécurité sont passés tôt le matin du jeudi 21 août au pavillon 20 de l'hôpital Général de Kinshasa retirer le dossier médical du défunt alors qu'ils n'ont pas qualité.

Une manifestation des travailleurs de CMDC réprimée

Le lundi 11 juillet 2003 à partir de 12 heures, les travailleurs de la Compagnie Maritime du Congo (CMDC) se sont rassemblés devant le bureau de l'Administrateur Directeur Gérant de cette entreprise publique, Monsieur Beya Ntolo, pour réclamer le paiement de 17 mois de salaires impayés.

Ce dernier a eu comme solution de faire appel aux éléments de la police d'intervention rapide qui sont venus disperser, tabasser les travailleurs. Cet incident a été l'occasion pour le Vice-Ministre d'effectuer une descente sur terrain en vue d'être témoin du calvaire vécu par les travailleurs de cette société.

Tentatives répétées d'étouffement de la liberté de la presse

Le jeudi 5 juin 2003, Hugues Mukebaya Nkoso et Gayala Ngangu, respectivement éditeur et rédacteur en chef du journal Kin News, ont été enlevés par 4 militaires sur ordre du fils du Général Denis Kalume nommé Nice. Conduits au dancing club «Chez Ntemba» non loin du rond point Forescom, ils ont été sérieusement tabassés et déshabillés en public avant d'être relâchés. Plus tard, le rédacteur en chef Gayala a été de nouveau interpellé et torturé. Le bureau du journal Kin News sont jusqu'à présent scellés.

Le samedi 21 juin, Monsieur Pierre Keneno, Directeur de la Radio Télévision Débout Kasai et Monsieur Kota alias Ya Mokolo, trafiquant de son état, ont été arrêtés et détenus au cachot de l'ANR/ Mbuji-Mayi au motif qu'un journaliste de la RTDK avait annoncé la libération imminente des responsables provinciaux du RCD-Goma récemment arrêtés à Mbuji-Mayi et à Matadi. Ils ont été libérés le dimanche vers 1 heure du matin. A cet effet, les autorités de

Mbuji-Mayi ont interdit à cette radio de livrer des nouvelles en rapport avec le RCD, le MLC et l'UDPS.

Harcèlement de deux avocats au motif de leur appartenance supposée au RCD-Goma

Le 12 juin 2003, Maîtres Evariste Tumba Bakulu et Mwimba Phebe, deux avocats au barreau du bas-Congo, ont été arrêtés et détenus à la Démiap jusqu'à ce jour au motif qu'ils appartiendraient au mouvement RCD-Goma. L'état de santé de Maître Evariste Tumba ne cesse de se détériorer. Ils étaient au total 7 membres du RCD-Goma à être mis sous le verrou, 4 à Matadi et 3 à Mbuji-Mayi. Le motif évoqué par le gouvernement de Kinshasa est qu'ils détenaient des documents séditieux visant à planifier un coup de force contre le Président Joseph Kabila.

Arrestations des défenseurs des droits de l'Homme à Lubumbashi

Le lundi 8 septembre 2003, 9 défenseurs des droits de l'Homme ont été arrêtés à Lubumbashi par les éléments de la Police Nationale Congolaise, sur ordre du Maire de la ville, Monsieur Kaseba Makunko vers 9 heures 30.

En effet, un collectif d'ONG des Droits de l'Homme et associations chrétiennes luttant contre l'instauration et la continuité du paiement par les parents des frais d'intervention ponctuelle (FIP) en plus des frais de scolarité, s'était donné rendez-vous ce lundi, jour de la rentrée officielle des classes sur toute l'étendue de la RDC, afin d'effectuer une descente pacifique jusqu'au Gouvernorat de Province et y déposer son mémorandum.

Alors qu'il manifestait pacifiquement en se dirigeant vers le siège provincial de l'Exécutif (le Gouvernorat), 2 jeeps de la Police nationale congolaise surgiront et les policiers vont procéder à une bastonnade systématique des manifestants, et arrêter sans ménagement les défenseurs des droits de l'Homme ci-après :

- 1) M. Timothée Mbuya, Directeur de publication à l'Asadho/Katanga
- 2) M. Jean Claude Bakatunyingela, Chargé de l'environnement à l'Asadho/Katanga
- 3) M. René Ntumba du GANVE (Groupe d'Actions Non-violence Evangélique)
- 4) M. Lumbala du GANVE
- 5) M. Kasongo Jean Baptiste du GANVE
- 6) M. Justin Kashala du GANVE
- 7) Mme Agnès Manyonga du GANVE
- 8) M. Martin Tshibusu du GANVE ; et
- 9) M. Mick Kapembe de l'AECO (Association des Enseignants du Congo).

Ils ont été détenus au cachot de la Police criminelle situé au croisement des avenues Tabora et Sendwe dans la commune de Lubumbashi, avant d'être relâchés deux jours plus tard.

2. Arrestations et tortures au nom de la famille présidentielle

L'Asadho n'a cessé de dénoncer le comportement affiché par certains membres de la famille présidentielle qui arrêtent, retiennent et torturent de paisibles citoyens, et ceci en toute impunité. Plusieurs personnes sont victimes de ces actes, plus particulièrement dans la Province du Katanga.

Le dimanche 10 août 2003 à 16 heures par exemple, les gardes du corps de Mme Kibawa, tante du président Joseph Kabila, ont fouetté, sur ordre de cette dernière, Messieurs Binene Ngoïe (alias Ebale) et Kabwit (alias Kokorico) tous âgés de 18 ans et membres de la troupe théâtrale « Matafwari ». Après avoir commis le forfait, Mme Kibawa a ordonné à son chauffeur de rouler sur le sac que transportaient les deux infortunés, détruisant sur le champ une radiocassette, un amplificateur et deux microphones.

Dans ses nombreux communiqués, l'Asadho a eu à publier des cas d'arrestation et de détentions arbitraires notamment celui de Monsieur Bony Lititiyo, vérificateur à l'office des douanes et Assises/ Directions provinciale du Katanga arrêté arbitrairement le 29 juillet 2003 et détenu sur ordre de Mme Salvatrice Mataga, tante maternelle du Président de la République Joseph Kabila. C'est aussi le cas de Monsieur Jules Dassin Ngandu Mwana Muyombi, Divisionnaire à la Cour d'appel de Lubumbashi, enlevé et torturé sur ordre d'un certain Dieudonné alias Dydo, fils de Mme Jeanne Kabila, tante du Président Joseph Kabila et de Monsieur Kabeya Shaba torturé sur ordre de Mme Pétronie Kabila.

3. Une justice à double vitesse

La justice de la République Démocratique du Congo ne cesse d'être décriée suite aux mêmes maux qui l'ont toujours rongés et qui continuent jusqu'à ce jour. Il en est ainsi de :

3.1. La mauvaise administration de la justice

Le procès Laurent Désiré Kabila, qui a fort duré, a connu un arrêt le 7 janvier 2003 par la Cour d'ordre militaire, lequel arrêt a été rendu sur simple dispositif et jusqu'à présent, l'on ne sait pas exactement si le corps dudit arrêt, qui est introuvable au greffe, était motivé ou pas.

Plusieurs violations des exigences du procès équitable ont été manifestes au cours de ce procès :

- le parquet militaire s'est fondé sur des procès-verbaux obtenus pour la plupart sur base de la torture ;
- beaucoup d'inculpés ou prévenus ont été torturés en vue d'avouer certains faits qu'ils n'avaient pas commis personnellement ;
- les inculpés ou prévenus ont été privés de leur droit de se faire assister d'un avocat pendant toute l'instruction préliminaire ;
- les avocats des inculpés ou prévenus n'ont pu accéder aux dossiers de la cour que le jour même du début des audiences à la cour.

Le procès Bundu Dia Kongo : Violation du droit de la défense des prévenus

Alors qu'elle avait annoncé lors d'une audience que les prévenus allaient être informés au cours de l'audience du 25 mars 2003, sur le jour et les conditions du voyage au Bas-Congo pour la suite du procès, la Cour de sûreté de l'Etat a tenu des audiences au Bas-Congo en l'absence des prévenus et de leurs avocats restés à Kinshasa et a dû y entendre des témoins sans les confronter aux prévenus, ce qui constitue manifestement une violation du droit de la défense des prévenus.

3.2. L'ingérence de l'exécutif dans le judiciaire

Dans l'affaire Kelutha Herry contre le CICR (Comité international de la croix rouge internationale), le Ministre de la justice est intervenu par sa lettre du 02 avril 2003 adressée à la Présidente du Tribunal de Grande Instance/ Gombe, pour demander à cette dernière de surseoir à l'exécution de la décision ayant condamné le CICR.

Il enjoindra à la même occasion à celle-ci d'instruire les greffes du tribunal de ne plus enrôler les affaires dirigées contre le CICR.

3.3. La lenteur dans l'administration de la justice

D'innombrables affaires communiquées au Ministère public pour avis sont restées pendant plusieurs mois sans obtenir cet avis et ce, en violation flagrante de la loi qui prévoit le délai d'un mois pour ce faire.

Citons notamment les cas des affaires sous RC 82-832, 82-853, 82-856, RAT 9993 pendantes devant le Tribunal de Grande Instance/ Gombe et communiquées au Ministère public respectivement depuis le 18/06/2003, 28/5/2003, 21/05/2003 et 4/4/2003.

Quantité d'autres affaires prises en délibéré par le tribunal n'ont pas à ce jour connu de décision.

C'est le cas de l'affaire sous RPA 11342 opposant Monsieur Singa au Pasteur Faustin Lawa, pendante devant la cour d'appel/ Gombe, prise en délibéré depuis le 05/07/2002 soit plus d'une année durant et ce, en violation de la loi pénale qui prévoit le délai limite de 8 jours pour rendre le jugement en matière pénale.

Il en est ainsi de l'affaire sous RPA 714 ayant opposé le Ministère public et Monsieur Lohata à Monsieur Punga Maole par devant le Tribunal de Grande Instance/ Matete. Pris en délibéré le 06/03/2003, le jugement a été rendu au-delà du délai de 8 jours, soit le 14 avril 2003.

En définitive, toute cette lenteur est due au fait qu'à ce jour, dans la pratique, on constate que le juge ou le magistrat n'étant pas bien rémunéré, est porté, en violation de la loi, lorsqu'un dossier lui est confié, à ne pas faire diligence pour rendre une décision de justice. Le juge ou le magistrat attend dans ce cas la visite du justiciable le plus diligent avant de rendre sa décision.

4. Application sélective de la mesure d'amnistie

Dans son communiqué daté du 22 mai 2003, l'Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme, ASADHO, a exprimé ses vives préoccupations en rapport avec l'interprétation et l'application de la mesure d'amnistie prise par le Chef de l'Etat.

Pour rappel, en date du 15 avril 2003, le Président de la République a publié un décret-loi portant amnistie pour faits de guerre, infractions politiques et d'opinion et ce, conformément à l'article 199 de la constitution de la transition. L'interprétation et l'application de ce texte, telles qu'elles sont faites par le gouvernement, aboutissent à une discrimination abusive entre des personnes devant normalement bénéficier de l'amnistie en vertu du décret-loi.

L'une des discriminations les plus inacceptables qui en est faite est de considérer que les condamnés dans le procès de l'assassinat du Président Laurent Désiré Kabila (Eddy Kapend et consorts) ne sont pas acceptables au bénéfice de ce texte. L'interprétation correcte de ce décret-loi montre, pourtant, que ces personnes ont été condamnées pour des infractions politiques notamment le complot ou l'attentat à la vie du Chef de l'Etat.

C'est également le constat relevé en rapport avec les détenus dans les prisons du Katanga. A la prison de Buluwo par exemple, un groupe de 16 prévenus continuent à être détenus pour des infractions politiques et d'opinion. Ces personnes ont été transférées depuis le 05 mai 2003 de Kinshasa où elles étaient détenues à la DEMIAP intérieure depuis la première quinzaine du mois de février de la même année.

Elles sont composées pour la plupart des ex-Faz et des éléments de l'ancienne Garde civile ainsi que de quelques civils en exil à Brazzaville en République du Congo et d'autres trouvées sur place à Kinshasa dont la plupart est constituée des ressortissants de la province de l'Equateur et serait accusée de s'être infiltrée à Kinshasa avec l'objectif de porter atteinte aux institutions légalement établies (atteinte à la sûreté de l'Etat) .

Des témoignages recueillis auprès de celles-ci démontrent que bon nombre sont des membres d'un Parti politique dénommé « Union pour la République /Mouvement de libération» dont le Président s'appelle Frédéric Boyenga, professeur d'Université résidant à Paris, en France, et qui était venu pour les circonstances à Brazzaville où il avait rencontré M. Elumba Mbombo, éditeur d'un journal ne paraissant plus depuis 5 ans. Ce dernier aurait reçu une somme de six milles dollars américains qui devrait servir à l'implantation du Parti en RDC.

Lors de leurs arrestations, les agents de la Démiap avaient extorqué trois milles dollars et les 16 prévenus seront enfermés dans des cellules non éclairées, sans droit de sortir, ni de se baigner .Il s'agit de : Elumba Mbombo (civil), Ndenge Maurice (Garde civil), Ebeka José (militaire), Mwanda Nvulu (Garde civil), Nzapa Kosioto (militaire), Mupe Mbambala (militaire), Mukenge José (militaire), Alongileka Dukuma (ANR), Gbate Dieudonné (ANR), Tangele Bisako José (civil), Dessawe Roger (civil), Tabala Raphael (civil), Mbashu Bangada Rumaliza (militaire), Ibenge Lima (militaire), Kawula Gbali (militaire) et Nzoye Regina Roger (policier).

Certains d'entre eux ont également déclaré à l'Asadho qu'au départ, ils étaient au nombre de quarante et une personnes, mais que les vingt-cinq autres dont ils se rappelaient les noms ont été extraits du lieu de détention le 23 février 2003 à 23heures par une équipe composée du Colonel Yav, Capitaines Louison, Ingela, Spirou et Swede, Lieutenants Dimmy et Cabin et le chauffeur Cobra. Depuis lors, ils sont portés disparus. Il s'agit notamment de : Lieutenant Jule Biakindo, Adjudant Nganu Rogert, Adjudant Takoni et Salma, Sergent Major Ebende, Bola, Mosolo, Amisi, Youssouf, Nzuzi, Asambwa, Selembe, Tutu Michel, Lihau, Enzole, Kombo Wali (tous des civils), etc.

C'est aussi le cas d'une part, du groupe Masasu (Ngalumulume et consorts), Jean-Calvin Kandolo et consorts, Wozango Lele Kong'bo et consorts, détenus à la prison de Buluo, et d'autre part des Colonel Mulimbi et Ekuka, Asida FALL et consorts, M'bo et consorts, détenus à la prison de Kasapa.

Dans son communiqué daté du 10 août 2003, l'Asadho a dénoncé les mauvaises conditions carcérales de plusieurs personnes détenues au Centre pénitentiaire et de rééducation (CPRK),

au camp de détention de Buluwo et au cachot de la DEMIAP/ Intérieure à Kinshasa. Certaines d'entre elles restent maintenues illégalement en prison, en dépit de la publication du décret-loi sur l'amnistie signé en date du 15 avril 2003.

Parmi les 53 militaires arrêtés et détenus successivement au cachot du GLM, de la DEMIAP, du CPRK et ensuite transférés à Buluwo au Katanga, nombreux sont malades et n'ont pas accès aux soins de santé, situation qui a conduit au décès du Général Jean-Calvin Kandolo, mort le samedi 9 août 2003.

Depuis le jeudi 31 juillet 2003, 61 détenus, principalement du groupe du commandant Kandolo et 16 prévenus arrêtés depuis février dernier à Kinshasa par les services militaires de renseignements (DEMIAP), ont décidé de ne plus rentrer dans leurs cellules car ils s'estiment victimes d'injustice et de discrimination pour n'avoir pas bénéficié, à l'instar de certains autres de Kinshasa, des mesures d'élargissement portées par le décret d'amnistie, il y a déjà quatre mois passés.

5. Tortures : des conditions carcérales inhumaines

Dans un communiqué de presse daté du 10 août, l'Asadho s'est vivement préoccupée par la situation de plusieurs personnes détenues dans des conditions inhumaines dans différents centres de détention en République Démocratique du Congo. Il s'agit plus particulièrement du Centre Pénitentiaire et de Rééducation de Kinshasa (CPRK), du camp de détention de Buluwo au Katanga et du cachot de la Détection Militaires des Actes Anti-Patrie (DEMIAP/ Intérieure) à Kinshasa.

Cette situation a conduit au décès du Général Jean Calvin Kandolo le samedi 9 août 2003 à la clinique Ngaliema alors qu'il venait d'être transféré pour des soins de Buluwo à Kinshasa, suite à la dégradation accélérée de son état de santé. Ce dernier faisait partie des 53 militaires arrêtés depuis le mois de janvier 2001 et détenus successivement au cachot de GLM, de la DEMIAP, du CPRK et ensuite transférés au camp de détention de Buluwo dans la Province du Katanga. La plupart d'entre eux sont très malades et n'ont pas accès aux soins de santé et devrait bénéficier des mesures d'amnistie rendus publiques au mois d'Avril par le Chef de l'Etat.

6. Police, armée et insécurité

La recrudescence de l'insécurité dans le pays est créée, organisée et planifiée pour la plupart par les éléments de police et de l'armée.

6.1. Exécutions sommaires et extrajudiciaires

Le 6 juin 2003, un groupe de 22 militaires de la GSSP (Groupe spécial pour la sécurité présidentielle) est venu encercler la résidence de Monsieur Nzelenga, chauffeur au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), située au quartier des anciens combattants dans la commune de Ngaliema. Après s'être introduit dans la maison, ils ont abattu par balle le chauffeur Nzelenga et son fils Patient avant de disparaître. 11 éléments du groupe ont été dénoncés par leurs collègues blessés lors des échanges de coup de feu et ont été exécutés le lendemain après un jugement expéditif, sur ordre des autorités militaires et politiques de la présidence.

Le jeudi 12 juin 2003, Monsieur Xavier non autrement identifié, bailleur de son état, résidant au camp Luka et travaillant sur l'avenue Hirondelle n°6, quartier Jamaïque dans la commune de Kintambo, a été froidement abattu par des inconnus alors qu'il accompagnait son amie. Malgré l'alerte des habitants du quartier, les éléments de la police en poste dans ce secteur n'ont apporté aucun secours. Selon les témoignages des habitants du quartier, la plupart d'hommes armés proviennent du camp Luka situé près du cimetière de Kintambo.

Dans la nuit du 12 au 16 juin 2003 vers 1 heure, Monsieur Franck Langa Mbongo, Conseiller à la Présidence de la République habitant la commune de Masina, au n°36 de l'avenue de la révolution, a été abattu par des hommes armés roulant à bord d'une Jeep non immatriculée. Son corps a été jeté dans un caniveau non loin de Petro Congo, après avoir été dépouillé de tous ses avoirs et dépossédé de sa voiture Mercedes.

Dans la nuit du 18 juin, Monsieur Ntula Nzinga, a été abattu par des militaires à bord d'une voiture de marque Mitsubishi immatriculée KN67307 BB. Les balles l'ont atteint au thorax.

Le jeudi 19 juin dans la localité de N'djili Kilambu situé dans la commune de Mont-Ngafula, Monsieur Mpese Manikafuako a été abattu par des hommes armés à bord d'une jeep 4X4 sans plaque d'immatriculation qui l'ont intercepté alors qu'il revenait de Kingantoko.

Dimanche 22 juin, Monsieur Shoka Aletue, ancien militaire des FAZ, a été abattu par le commandant Zeco non autrement identifié au niveau de la carrière de sables, non loin de l'aéroport international de Ndjili. Selon des témoins, il s'agirait d'un règlement de compte entre anciens militaires des FAZ.

Le même jour, Monsieur Jérusalem Ileya Gofu, militaire, a été abattu par ses compagnons à l'issue d'une dispute autour d'une fille dénommée Sylvie non autrement identifiée. Les assassins ont pris fuite, abandonnant le corps de la victime sur le lieu.

Dans la nuit du lundi 23 au mardi 24 juin, Monsieur Nkusu Albert Nfumu Ntela, chef du village de Manzanza, a été abattu par un groupe de 7 militaires en tenue noire avec bérets rouges roulant à bord d'une jeep de couleur rouge. Ces derniers ont procédé aux pillages de la ferme en emportant 6 porcs et un groupe électrogène avant de disparaître.

Dans la nuit du 25 juin, des hommes armés dont certains habillés en uniforme roulant à bord d'une voiture de marque Toyota de couleur grise immatriculée KN 6736 BC, font irruption dans la parcelle de Madame Adrienne Mpioko, agent au centre santé « Saint Croix », situé dans la commune de Kimbanseke. Après avoir ravi des bijoux de sa sœur Véro et une somme d'argent, ils ont abattu Adrienne Mpioko au motif qu'elle aurait refusé de restituer le bracelet de valeur de 200 \$US qu'elle aurait vendu à un certain Monsieur Kaniki, agent à l'Ofida. La victime a succombé de suites de ses blessures au niveau de l'hôpital Roi Baudouin de Masina.

Le 30 juin 2003 vers 21 heures, Monsieur Selo Nkazi, un des chefs coutumiers qui revenaient de la manifestation en rapport avec le 43^{ème} anniversaire de l'indépendance, est poignardé au thorax par un policier dénommé Blaise non autrement identifié, au niveau de la paroisse Sainte Ambroise située à Lemba Riflart, non loin du chemin de fer Kinshasa-Matadi. Conduite d'urgence au centre de santé Kikimi à Ndjili, la victime a succombé de suites de ses blessures, pendant que le policier avait déjà pris la fuite.

Le mardi 1^{er} juillet, Monsieur Nkela Alphonse, sentinelle dans la concession des sœurs de la congrégation des filles de Marie des Apôtres, est assassiné par un groupe d'hommes armés roulant à bord d'une Jeep Land Cruiser immatriculée KN 6067BC de couleur grise. Dans la suite, plusieurs biens ont été pillés notamment 3 porcs, un moteur Suzuki, 10 plateau d'œufs, 2 sacs de sel, un sac de sucre, un moteur d'une moto-pompe, etc.

Dans la nuit de vendredi 4 juillet, Monsieur Nkoleshi Atule, ancien agent de la fonction publique résidant au n°12 de l'avenue Kalatiko dans la commune de Kinshasa, a été abattu par un groupe de policiers conduit par le commandant Serge Akoli, qui ont fait irruption à son domicile. Son corps a été jeté dans un ravin non loin de la savonnerie de Kisenso. Des témoins affirment que ces événements font suite au refus de la victime de céder sa fille Joséphine Iyonde, élève à l'institut Kubama de Kisantu, en mariage à un policier.

Dans la nuit du 7 juillet vers 29 heures, Monsieur Minsengi Lokongori, chef du village Lukunga Mputu, a été assassiné par un groupe de policiers et des éléments des FAC en faction près de la frontière de Kasangulu. Son corps dont le thorax était criblé des balles et la jambe gauche attachée à un arbre, a été retrouvé dans la brousse de Kimpasa, non loin de la rivière « Mpuasa ».

Dans la nuit du 8 juillet vers 20 heures dans le village Mboka y Bana Mike en territoire de Kasangulu, Monsieur Mpeti Nanza a été abattu dans la forêt par des militaires à bord d'un véhicule Jeefang.

Dans la nuit du 17 juillet 2003 à 20 heures, Monsieur Eale Eddy Judoka connu sous le sobriquet de « Maître indien », converti en homme d'affaire et résidant sur l'avenue Kato au n° 30 dans la commune de Barumbu, a été abattu par balles tirées par 4 de 7 hommes armés roulant à bord d'une Jeep 4X4.

Alors qu'il roulait tranquillement à bord de sa voiture Mercedes Benz 300 sur l'avenue plateau, un taxi bus qui se trouvait devant lui s'est brusquement intercalé sur son passage laissant le passage à la Jeep 4X4 qui transportait 7 hommes armés qui l'ont immédiatement sommé de descendre de sa voiture avant de l'abattre. Ils ont également emporté sa chaînette et sa bague en or avant de s'enfuir avec sa voiture qui a été retrouvé lendemain 18 juillet au niveau de Masanga Mbila dans la Commune de Mont Ngafula. Il n'y avait plus ni vitre, ni pneu de réserve, ni radio, ni crique, encore moins la clé de roue.

Le 21 juillet 2003, vers 2 heures du matin, un groupe armé composé de dix éléments, dont un en uniforme des Forces Armées Congolaises, s'est introduit dans la résidence de Monsieur Sylvain Ilunga, fonctionnaire du Bureau International du Travail (BIT), située au quartier Télécom, commune de Ngaliema.

Après avoir abattu le policier Salimba Mongali en détachement d'intervention mis à la disposition des Nations Unies, les assaillants ont d'abord bastonné et poignardé Monsieur Sylvain Ilunga et toute sa famille avant de violer sa fille Céline. Dans leur fuite, ils ont emporté plusieurs biens de valeur notamment sa Jeep Prado 4 x 4 immatriculée KN 1349 BB retrouvée trois jours plus tard avec une vitre cassée, une télévision 26" de marque Samsung, un ordinateur avec deux imprimantes de marque Canon et HP, 10 paires de bijoux de son épouse, 10 valises plein d'habits pour la famille, 2 appareils portables, une somme de 100.000 Fc et 10.000 \$US.

A Kinshasa, de nombreux cas d'insécurité ont été portés à la connaissance de la Ligue des électeurs, dont ces quelques cas suivants.

Victimes	Age	Fonction	Adresse	Violation	Date, lieu	Auteurs
M. Fataki	Adulte	Opérateur économique	Kinshasa/ Limete	Assassinat	6/07/03 Kinshasa	Hommes en armes
M. Mpozi	Adulte	Directeur	5 ^e rue cité verte, Kinshasa/ Selemboo	Assassinat	15/07/03 Kinshasa	Idem
M. Stève Nyembo	Adulte	Directeur des impôts	Av. Telecom, Kinshasa/ Ngaliema	Assassinat	28/07/03 Kinshasa	Idem

A Mbuji-Mayi, Dans la nuit du mercredi 2 au jeudi 3 juillet 2003 à 4 heures du matin, précisément au niveau de rond point Pétro Mbu, un groupe de militaires armés en divagation a fait irruption dans le bistrot de Monsieur Sola Kaleka, exigeant de ce dernier une importante somme d'argent sans juste motif. A la suite du refus du propriétaire, ledit groupe n'a pas hésité à ouvrir le feu sur Monsieur Sola qui en est mort sur le champ.

Le matin du jeudi 3 juillet 2003, la population du quartier a tenté de ramener le corps de la victime à la résidence de Monsieur le Gouverneur où curieusement, la garde de ce dernier va tirer sur la foule, blessant mortellement l'un des frères du défunt qui accompagnait le corps en la personne de Monsieur Mbombo Kaleka. Deux autres personnes ont été grièvement blessées et l'une d'elles serait morte de suite de ses blessures quelques jours après.

Concernant le Katanga, dans un communiqué publié par la commission de Vulgarisation des droits de l'Homme et de Développement (CVDHO), les conditions de vie des populations de la localité de Malemba Nkulu, plus particulièrement celles de la collectivité de Kayumba, déplacées vers d'autres collectivités, sont décrites comme inhumaines. Victimes d'exactions, des meurtres, des razias et autres crimes entretenus par les miliciens «Maï-Maï – Simba » conduite par un certain Makabe, curieusement chargé par le gouvernement de Kinshasa d'assurer la sécurité en lieu et place de la Police nationale congolaise, cette population vit dans le dénuement et l'indifférence totale des autorités politico-administratives, censées améliorer les conditions de vie de près de 25.000 hommes et femmes, enfants et vieillards qui vivent dans des huttes de paille, sans aucune assistance ni médicale ni alimentaire.

Comme conséquence, une moyenne de sept enfants meurent chaque jour des maladies diarrhéiques dans ces camps et près de la moitié des enfants rencontrés au cours d'une enquête menée par le CVDHO, souffrent de malnutrition sévère, en dépit de la faible et très limitée intervention de l'ONG Médecins sans frontières Belgique.

6.2. Arrestation arbitraires et détentions illégales

Le lundi 21 juillet 2003, Monsieur Mosaïque Nkole Mango, Catéchumène de la paroisse « Notre dame de Bon Sauveur » de Mposa, est interpellé à la paroisse par 4 militaires de Kibomango qui l'ont arrêté sur ordre du commandant «Premier lieutenant Akule » surnommé « le Juif », appartenant au Groupe spécial de sécurité présidentielle (GSPP). Sans qu'aucun motif ne lui soit avancé, il est conduit au cachot de Kibomango où il sera copieusement tabassé

pendant 4 heures. Il ne sera relâché que grâce à l'intervention de Monseigneur Dominique Bula Matari, alerté par le curé de sa paroisse. Papa Mosaïque a été rapidement conduit à l'hôpital Roi Baudouin Ier de Masina avant de regagner une semaine après sa résidence située sur avenue Musaba n°17 bis dans la commune de Ndjili.

Le lundi 21 juillet 2003, vers 19 heures, Monsieur Tshitshi Tshilambo, étudiant en premier graduat électronique à l'ISTA, est interpellé au niveau de l'avenue Lukutu dans la commune de Kalamu par une femme qui roulait à bord d'une jeep aux vitres fumées. Invité à monter à bord du véhicule pour l'aider à déposer un colis vers Kauka dans la commune de Kalamu, Tshitshi se retrouve maîtrisé par une main invisible sortie de la banquette arrière et qui lui administre une piqûre qui lui fit perdre connaissance.

Quelques minutes plus tard, la victime se retrouve dans une grande salle en face de plusieurs personnes qui lui exigent de confirmer le numéro de son oncle retrouvé dans son agenda. L'infortuné reçoit de nouveau une piqûre avant d'être ramassé vers 1 heures par deux jeunes gens qui l'amènèrent à la maison, sans agenda et sans appareil cellulaire.

6.3. Autres atteintes à l'intégrité physique et aux biens

Situation générale à Kinshasa

Pour la seule ville de Kinshasa, la Ligue des électeurs a recensé 114 cas de criminalités à raison de 77 cas au mois de juillet et 47 pour les mois d'août et de septembre 2003. Les auteurs de tous ces cas se recrutent essentiellement dans le rang des hommes en uniforme et qui, pour la plupart, opèrent en complicité avec certaines autorités politico-militaires du pays. Une majorité de ces cas concerne des atteintes à l'intégrité physique de paisibles citoyens.

Victime	Age	Fonction	Adresse	Violation	Date, lieu	Auteurs
Ambassadeur du Liban en RDC	Adulte	Diplomate	Kinshasa/Mont Ngafula	Agression Extorsion	6/07/03 Kinshasa	Hommes en arme
Mme Nyози	Adulte	Ménagère	5 ^e rue cité verte, Kinshasa/Selembo	Agression	15/07/03 Kinshasa	Idem
M. et Mme Mwanza Omer	Adultes	Avocat et ménagère	Avenue Luapula, Kinshasa/Barumbu	Agression	27/07/03 Kinshasa	Idem
Mme Stève Nyembo	Adulte	Ménagère	Avenue Telecom, Kinshasa/Ngaliema	Agression	28/09/03 Kinshasa	Idem

La famille Loso Longi pillée systématiquement par les militaires

La nuit du 30 au 1^{er} juillet 2003, 37 militaires ont encerclé la résidence de Monsieur Loso Longi Théophile, située sur l'avenue Luyeye n°72 à Binza/IPN tandis que 7 d'entre eux escaladaient le mur pour pénétrer dans la maison. Une fois à l'intérieur, ils ont d'abord ligoté la sentinelle en lui disant qu'ils étaient venus à la recherche du propriétaire de la maison. Après avoir ravi les clés de la maison, ils ont tabassé les parents et les enfants et confisqué leurs appareils de communication avant d'emporter les biens de valeur notamment les appareils électroménagers, les DVD, 3 véhicules Jeep Isuzu, une voiture Mercedes 230, Mazda 323, des bijoux, des pièces super et une forte somme de 5800 \$US. Ils ont menacé de brûler Monsieur Loso Longi avec de l'essence lui aspergé sur tout le corps avant de s'enfuir.

L'écrivain Pierre Mujomba, sous menace, échappe à une agression

Le 12 juillet 2003 vers 23 heures, des hommes armés dont l'un en uniforme des FAC, ont fait irruption au domicile de Monsieur Mumbere Mujomba Pierre, écrivain et professeur à l'Institut Supérieur des Arts et Métiers (ISAM), situé au n°201 de l'avenue Mboma dans la commune de Lingwala à la recherche de ce dernier. Ne l'ayant pas rencontré sur le lieu, ils ont ordonné à son épouse et à ses enfants de se coucher à même le sol avant qu'ils n'opèrent à une fouille systématique dans la maison.

A leur départ, ils ont promis de revenir le lendemain munis d'un mandat en bonne et due forme pour arrêter Pierre Mujomba qui, avec son ami Jean-Pierre Kalumbo Mbogho, gouverneur honoraire du Nord-Kivu, seraient impliqués dans la préparation d'une nouvelle rébellion qui aurait ses racines à Kampala où avait été signalé la présence de l'épouse de l'ancien gouverneur Kalumbo. Pour rappel, en date du 22 janvier 2003, lors de l'arrestation de Jean-Pierre Kalumbo, l'écrivain Mujomba fût arrêté et convoqué pour aller s'expliquer auprès du Conseiller spécial du Chef de l'Etat en matière de sécurité, Monsieur Mbuyu, sur des faits en rapport avec la prétendue rébellion.

Un musicien de l'orchestre Wenge BCBG agressé à son domicile

Dans la nuit du 28 au 29 juillet 2003 vers 3 heures, deux militaires en tenue des FAC munis de leurs armes se sont introduits dans la parcelle de Monsieur Didier Loko, musicien de l'orchestre Wenge Musica BCBG communément appelé JDL, située sur l'avenue Maluku C20, quartier Funa dans la commune Barumbu en face de l'église catholique Saint Rombaut.

Après avoir escaladé le mur, ils se sont mis à tirer des balles pour forcer la porte lorsque la Police d'intervention rapide, répondant à une alerte, est intervenue et les a pourchassés. L'un de deux bandits, répondant au nom d'Alain et résidant sur avenue Kibati n°16 dans la commune de Barumbu, a été touché à la poitrine. Il faut signaler que c'est pour la deuxième fois que ce chanteur musicien est victime d'une agression armée.

III. Situation des droits de l'Homme à l'Est de la RDC

En dépit des percées significatives dans les accords de paix, l'Est de la RDC s'embrase à cause du magnétisme des pesanteurs politiques, économiques, administratives et sociologiques. Ces divers mouvements rebelles, plongés dans l'incertitude du lendemain tentent, en vain, d'orienter le cours des événements en leur faveur, faisant ainsi contraste avec la volonté populaire.

En fait, le laxisme des dirigeants politiques rebelles à pouvoir trouver des solutions adéquates au social de la population dans les territoires sous leur contrôle n'a cessé de leur jeter du discrédit tout au long de leurs années d'influence et de gestion. Fort de cette considération, ces dirigeants estiment profitables, pour leur avenir politique, d'opérer le changement à compte-goutte, trouver toutes sortes d'astuces pour maintenir le statu quo.

C'est sur fond de cette dynamique étrange, de rechercher la justice et l'égalité, de maintenir des populations sous le joug esclavagiste, de piéger les pourparlers de paix, d'entretenir l'insécurité sous des formes diverses, de déployer des efforts dans ce sens, de la réunification du pays, que des violations des droits de l'Homme se sont commises.

Ce présent chapitre est guidé par le souci de mobiliser davantage la société civile africaine sur la situation de la RDC, la recherche des voies et moyens pour le retour de la paix et le soutien au processus de démocratisation desquelles dépend la stabilité de la sous-région des Grands Lacs africains.

1. Inquiétude sur le processus de paix et le futur démocratique

La transition politique en RDC, matérialisée par l'installation des institutions devant conduire à un nouvel ordre politique, offre au peuple congolais espoir et crainte à la fois. Elle émet déjà des signaux forts tels que la réunification du territoire national à travers les visites des Ministres et la consommation des mêmes signes monétaires. La formation d'un gouvernement et d'une Assemblée Nationale où siègent ensemble les ex-protagonistes est également éloquente.

Cependant, ces institutions forment un mélange hétéroclite d'intérêts apparemment divergents: les caciques de l'ex-Parti-Etat MPR, soucieux de reprendre les mânes du pouvoir; les néophytes nouvellement venus caractérisés par la volonté de s'affirmer politiquement pendant la transition pour les échéances électorales prochaines; enfin, les ex-belligérants hissés au pouvoir par les faits d'armes.

Somme toute, la méfiance observée dans le chef de ces animateurs de la transition porte de nombreuses tares au niveau de la base sous-tendent les nombreuses violations des droits de l'homme observées à l'Est de la RDC. L'on note une difficulté d'accommodation à l'impératif de la réunification et de l'unité nationale. L'écart paraît béant entre le discours et la pratique.

En effet, depuis l'endossement de l'Accord Global et Inclusif, le RCD/Goma entretient délibérément une campagne médiatique de dénigrement à la radio officielle contre les autres composantes. Ce qui démontre à suffisance la difficulté de se départir des séquelles de cinq ans de guerre. Dans le même sens, la Province Orientale a difficile de retrouver sa configuration d'antan et souffre de la partition née de la guerre.

Aussi, le cinquième anniversaire de l'existence du RCD/Goma a été glorieusement célébré à Kisangani, chef-lieu de la Province Orientale en date du 2 août 2003. Au grand étonnement de tous, épouses des militaires, policiers et agents administratifs ont de force été enrôlés en contrepartie d'un pagne décoré aux motifs du RCD/Goma. Toutes les activités économiques ont été suspendues et la journée déclarée chômée. Ce mouvement politique s'est accaparé d'un des bureaux de l'Etat pour installer son siège et organise seul les émissions à caractère propagandistes à la radio officielle, en dépit de la libération de l'espace politique.

Il convient de signaler qu'à l'arrivée d'une délégation du Gouvernement de transition, en Août 2003, il a été observé à l'Hôtel de Poste des actes de provocation et d'intimidation orchestrés par les partisans du RCD/Goma à l'endroit du Parti du Peuple pour la Reconstruction et le Développement (PPRD). D'ailleurs, Robert Ekele, en charge de l'implantation de ce parti, a déclaré avoir connu des restrictions et a même été l'objet de filature de la part des agents de sécurité.

Sans aucun scrupule, le Ministre de Portefeuille et sa suite se sont vus retirer leurs téléphones portables et intimider par les militaires du RCD/N de Roger Lumbala dès leur descente d'avion à Isiro, dans le District du Haut-Uélé.

Ainsi, le processus de transition en RDC demeure encore fragile. Des interrogations subsistent sur le fonctionnement des services de sécurité et de l'armée. Le manque de sécurité et la méfiance observée dans le chef des animateurs de la transition ne risquent-ils pas de compromettre les objectifs de la transition ? Que dire des agents importants de démocratisation, à savoir les militants des droits de l'homme et les journalistes qui, du jour au jour, sont placés dans des situations plus qu'incorfortables.

1.1. Situation des défenseurs des droits de l'Homme

La prise de position des activistes des droits de l'Homme et des acteurs de la société civile sur les différentes violations, tant en milieu urbain que rural, est à la base de plusieurs menaces qui pèsent ce jour sur certains animateurs du mouvement associatif à l'Est de la RDC. Le calvaire des membres du Groupe LOTUS/Opala est mémorable. Ces derniers avaient été accusés d'ingérence dans la gestion des entités politico-administratives pour avoir dénoncé les abus et excès du pouvoir des autorités locales vis-à-vis de la paisible population. Ce qui leur a coûté menace, intimidation et arrestation dans le but de les décourager de leur travail d'éveil de conscience.

Ceux de la ville de Kisangani longtemps objet de filature, vivent des infiltrations organisées par les services de sécurité civile et militaire lors du déroulement de leurs activités (réunions, conférence de presse, conférences-débats...). Les campagnes de dénigrement sont menées à la chaîne officielle, à l'endroit des acteurs de la société civile.

Quant à la situation des défenseurs des droits de l'Homme à Bunia, elle est déplorable. Ils sont l'objet de filature et de harcèlement de la part des miliciens, surtout de l'UPC. Cela est à la base du déplacement de la majorité des défenseurs des droits de l'homme à Kampala, Beni, Kinshasa et Kisangani. C'est le cas de l'ONG « Justice Plus », basée à Bunia et dont les activités ont été suspendues et ses bureaux pillés, restent fermés. Certains de ses membres tels que Honoré Musoko s'est exilé à Kampala suite aux menaces de mort lui proférées par les

miliciens de l'UPC, tandis que son collègue Christian Lukusa Shango, resté sur place à Bunia, fait l'objet des menaces et de harcèlements de la part des miliciens de l'UPC.

Les défenseurs des droits de l'Homme qui se rendent à Bunia soit pour raison d'enquête, soit d'évaluation de la situation des droits de l'homme sur place font l'objet de filature. Les deux membres de la mission d'enquête du Groupe Lotus, à savoir Bertin Mwaza Kamasono et Constant Iyuku Meya-Meya n'ont pas échappé. Certains défenseurs se déguisent en personnel des Agences humanitaires internationales pour contourner cette difficulté.

Dans la nuit du jeudi 19 au vendredi 20 juin 2003, des hommes en uniforme non autrement identifiés ont sauvagement assassiné, à son domicile, Monsieur Florent Bashika Nirangi, membre du Comité de Médiation et de Défense des Héritiers de la Justice, basé à Kalambi dans le groupement de Kiamvu, collectivité de Luindi, territoire de Mwanga dans la Province du Sud-Kivu. Des sources dignes de foi renseignent que ces assaillants avaient forcé la porte de la maison, puis se sont rués vers celle de la chambre à coucher où se trouvait la victime. Ils lui ont tiré 3 coups de balle et ont emporté, à leur sortie, un poste de radio et d'autres biens de valeur.

1.2. Libertés d'expression, de réunion, d'opinion et de presse

Longtemps soumise par les rébellions à la privation de ses droits les plus élémentaires, la population espère voir se matérialiser les effets du changement politique en cours en matière des libertés précédemment évoquées.

Parmi les multiples tentatives d'étouffement de la liberté de la presse, on ne peut ignorer la fermeture de la radio Maendeleo survenue au mois d'avril 2003 à Bukavu sur ordre des autorités du RCD-Goma. Cette fermeture n'a été levée que plusieurs mois après.

Le 2 mai 2003, Monsieur Dieudonné Muzaliwa Bulongo, journaliste à la Radio-télévision nationale congolaise (RTNC), station de Kindu (province du Maniema à l'est du pays), a été arrêté par des soldats du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD - Goma). Recherché par les autorités du RCD-Goma depuis le 30 avril pour avoir évoqué la présence de militaires rwandais dans la province de Maniema, lors d'une interview du général Mountaga Diallo, porte-parole de la Mission d'observation de l'Organisation générale des Nations unies (Monuc) à Kindu, Monsieur Dieudonné Muzaliwa Bulongo a été appréhendé et conduit à la Direction de la sécurité et des renseignements du RCD (DSR), où il sera ligoté et torturé. Après son passage à tabac, l'infortuné, dans un état comateux, sera conduit dans un centre hospitalier et sera ensuite révoqué de son poste par des responsables provinciaux de la RTNC alors que le gouverneur RCD de la province du Maniema avait garanti au responsable de la Monuc, le 2 mai, que le journaliste ne serait soumis à aucune pression.

Le mercredi 28 mai, Monsieur Joseph Nkinzo, directeur de la radio communautaire Sauti ya Rehema est arrêté par les agents des services de la Direction Provinciale de Sécurité et Renseignements à Bukavu. Cette arrestation intervient après des menaces proférées par les autorités du RCD-Goma à l'encontre des agents de cette station locale à partir du 17 avril 2003. Elle serait consécutive à la diffusion des informations sur la suspension par le RCD/Goma de sa participation aux travaux du Comité de Suivi du dialogue intercongolais et sur les menaces dont sont victimes les animateurs de Héritiers de la Justice, une ONG locale de défense des droits de l'homme, de la part des autorités de ce même mouvement.

Comme si de rien n'était, le RCD/Goma s'approprie les médias officiels comme du temps de la guerre. A Kisangani, un climat d'insécurité et de malaise avait prévalu au sein de la station de Radio et Télévision Nationales Congolaises (RTNC/Kisangani). En dépit de la métamorphose du RCD/Goma en parti politique, les autorités locales – attachées aux mythes passésistes – reprochent aux gestionnaires de cette station d'avoir supprimé de la grille des programmes des émissions à caractère propagandiste du RCD/Goma alors qu'aucune mesure n'autorise les autres partis politiques à accéder à ces mêmes médias.

Après d'intenses pressions, les services de sécurité (DSR) ont exigé et obtenu la reprise de ces émissions 24 heures plus tard. Sur ordre du Secrétaire National du RCD/Goma, M. Francy Bedy Mabele en séjour à Kisangani, le Directeur Provincial de la RTNC, M. Alimasi Mayanga, a été obligé de suspendre le Chef des Programmes de la RTNC/Kisangani, M. Etienne Bwande Bwana Pua.

En outre, le 6 août 2003, M. Alimasi a été sommé de fournir des explications dans les 48 heures par la lettre du Gouverneur de Province n° 01/JPBBB/924/CAB/PROGOU/PO/2003 du 6 août 2003. Les officiers militaires, quoique actuellement apolitiques, n'ont pas manqué de descendre, à la même date, à la station de la RTNC/Kisangani, pour se rendre compte de la suppression des émissions du RCD, et surtout de la motivation de cette décision. Ce même dossier a été à la base de la suspension du Directeur Alimasi par le Coordinateur de la RTNC du RCD/Goma, M. Hery Mamba Adjugu Djambe.

En fait, par sa lettre n° 200/RTNC/COOPO/HMA/2003 du 7 août 2003, ce dernier a reproché à M. Alimasi la suppression des émissions du RCD sans référence aucune à la hiérarchie de Goma, ancien siège des structures dirigeantes du RCD/Goma.

Il convient de faire remarquer que dans un Communiqué diffusé à Kisangani à la Radio officielle, le Gouverneur de Province, M. Jean-Pierre Bilusa a ordonné la cessation des activités des partis politiques autres que le RCD/Goma. Ce communiqué indique qu'en attendant les modalités d'application de l'article 11 de la Constitution de transition et en vue d'éviter l'anarchie, aucun parti politique n'a à présent le droit de fonctionner sur toute l'étendue de la Province Orientale et le statu quo demeure de stricte observance.

2. Instrumentalisation de la violence et poursuite des conflits armés

Les foyers de tension sont diversement alimentés à l'Est de la RDC depuis 1944 avec l'afflux des réfugiés Hutu Rwandais et l'avènement de deux rébellions. Le Kivu est à feu et à sang alors que le conflit interethnique de l'Ituri fait des ravages . Les affrontements ont eu à apposer les troupes du RCD/Goma, du RCD/KML, de Mai-Mai à Kayabayonga, Alimbongo et Lubero avec comme conséquence le déplacement des populations.

La situation de l'Ituri est presque similaire. Les frères ennemis n'hésitent pas à incendier des villages entiers, à détruire les édifices publics, à décimer le bétail, à dévaster les champs...

2.1. Le drame de l'Ituri

Malgré les efforts déployés et orientés vers la pacification, le soutien politique et même militaire d'acteurs extérieurs gouvernementaux ou non, l'Ituri demeure un défi à relever. Le

Groupe Lotus, avec le soutien de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), a dépêché à Bunia une mission d'enquête, en juillet 2003¹, afin d'identifier les auteurs des crimes commis.

Les différentes composantes rivales ne semblent pas avancer dans le règlement de l'épineuse question de cohabitation et s'imaginent d'autres possibilités pour causer des dégâts beaucoup plus importants. Certains observateurs soulignent que l'Ituri pourra rester instable pendant longtemps à cause des potentialités que regorge son sol (or, diamant, coltan, bois et pétrole) et qui sont l'objet de convoitise des firmes multinationales, des gouvernements voisins et même des officiers supérieurs oeuvrant sous le drapeau dans les pays limitrophes .

D'ailleurs, bon nombre de rapports publiés par des experts indépendants ne cessent de souligner les liens étroits entre l'exploitation illégale des ressources naturelles et la poursuite du conflit dans cet espace géographique. Et lorsque les raisons intenable de sécurité frontalière s'effacent, apparaît soutenable la thèse de la guerre économique.

Des tueries et des exécutions sommaires deviennent monnaie courante à Bunia et dans sa région. Plusieurs cas ont été signalés parmi lesquels :

1. Mercredi 14 mai 2003, une roquette est tombée à 20 mètres du siège de la Monuc à Bunia, tuant 5 personnes et faisant 17 blessés. Au total 10 civils ont été tués au cours de cette journée durant les combats dans la ville et plus de 100 blessés.
2. Samedi 10 mai 2003, 20 personnes ont été tuées à Nyakasanza dont 2 prêtres horriblement mutilés, trois bébés égorgés et coupés en morceaux. Quelques cadavres s'apercevaient dans les rues désertes de cette ville de Bunia.
3. Monsieur Kamagi, tué au quartier Kindea en date du 8 mai 2003. Il avait été ciblé pour son appartenance ethnique et ses activités de militant en faveur de la promotion de son ethnie hema.
4. En date du 10 mai 2003, les milices Lendu ont fait irruption dans la paroisse de Bunia à Nyakasanaz, 18 sujets hema ont été tués parmi eux les Abbés François Mateso et Aimé, non autrement identifiés.
5. Alors qu'ils étaient partis trouver refuge au domicile de Monsieur Pelerin, un Hema au quartier du district (Sous-Région), 13 Hema ont été sauvagement massacrés par les milices Lendu. YOSWA Ngabu et Dieudonné Bahati, enseignants de l'école primaire Elimo, figurent parmi les victimes.
6. En date du 13 mai 2003, un autre massacre a eu lieu à Bunia y périrent l'Abbé Ngona Raphaël (44 ans) Curé de la Paroisse Mudzipela, Monsieur Ohetina Theli (48 ans) et Madame Française, non autrement identifiée.
7. Monsieur Mugasa, vendeur détaillant de boisson Primus et son ami Mokili tous deux Hema ont été enlevés le 12 juillet 2003 et jusqu'à présent portés disparus pour avoir osé fréquenter le quartier Lendu.

Les cas suivants concernent les tueries perpétrées par les Hema :

1. Monsieur Dina Sombo (de la tribu Budu) et Masumbuko (Nande) sont morts en date du 10 mai 2003, tués à l'arme blanche au quartier Bigo.

¹Voir le rapport d'enquête « **Persévérance de la haine ethnique et des violations massives et systématiques des droits de l'Homme à Bunia** » Groupe Lotus/FIDH sur le site www.fidh.org

2. Le 12 mai 2003, deux Lendu répondant respectivement au nom de Kaka et Sabauwupas, ont été tués au quartier SAIO.
3. Le jour suivant, le 13 mai 2003, Mesdames : Victorine alias Vicky (de la tribu Bira) enseignante à l'école primaire Lembabo et Bakumbi Vitua ont été tuées au quartier Lembabo.
4. Le même jour, Monsieur Michel Logo (de la tribu Logo) et Madame Grâce Masika (de la tribu Nande) sont morts au cours des représailles par les Hema au quartier Bankoko.
5. A la même date, Messieurs Simbi Liabo (de la tribu Bira) et Djuma (Kusu) de la Province du Maniema, sont tués à bout portant.
6. Monsieur Makungu, résidant au quartier Ngezi, avenue Bangelema, a été enlevé par les miliciens Hema dans la nuit du 12 au 13 juillet 2003. Son corps a été retrouvé à côté de la route à l'aéroport de Bunia
7. MM.Mateso (de la tribu Bira) et Ngabu (Lendu) résidant tous deux au quartier Lebabo, près de l'hôtel Pazuzu, ont été enlevés par les miliciens Hema et trouvés morts de suite de torture, leur compagnon d'infortuné, Monsieur Bura Katho, 43 ans, résidant sur l'avenue Boga n° 11, au quartier Saio, en tentant de s'échapper, s'est tiré avec une blessure profonde par balle à la jambe gauche.
8. Monsieur Lomba Ndjabu, Chef de Collectivité Lipai, venu à Bunia négocier son colis de matière précieuse (Or) a été agressé en plein marché, le 12 juillet 2003 par des jeunes Hema sous la conduite du Commandant Kabos de l'UPC. La victime s'en est tiré avec de multiples blessures au visage. Sa moto et une somme d'argent évaluée à 1000 \$, fruit de sa vente, lui ont été extorquées.

Plusieurs fosses communes localisées aux quartiers Nyakasanza (à la Paroisse Catholique même) et Lumumba (en face des installations du bureau administratif du District). Ce sont des victimes Hema, semblerait-il qui y étaient inhumées. Le 19 juillet 2003, 32 personnes ont été tuées par les miliciens Lendu à Nizi.

Dix personnes ont été tuées mardi 28 juillet 2003 lors d'une attaque d'une milice locale sur le village de Nyanda, près de Bunia, dans le nord-est de la République démocratique du Congo (RDC), a indiqué un officier de la force multinationale déployée à Bunia. Selon l'officier qui a fait une déclaration à l'Agence France Presse et d'autres sources indépendantes, les dix corps découverts près de Nyanda, situé à une vingtaine de kilomètres au nord de Bunia, sont en majorité ceux des femmes et des enfants.

Selon les témoignages de villageois, l'attaque serait le fait de miliciens lendus qui ont aussi incendié une vingtaine des maisons habitées par les hémas, contenant six cadavres. Selon les habitants, une septième personne a été brûlée vive dans sa case. Les miliciens lendus seraient venus de deux villages des environs, Loga (à 1h30 de marche) et Angere (2h30 de marche). Dans leurs rangs, il y avait, d'après plusieurs habitants, des hommes en uniforme, des combattants en civil, des femmes et des enfants.

Au cours des 15 derniers jours, deux attaques menées par des milices lendues ont fait plus de 20 morts à Nizi (à 40 km au nord de Bunia) et un nombre indéterminé à Drodro et à Largo (80 km au nord de Bunia).

Pour le commandant Pichu Iribi, le commissaire à la défense du Front des nationalistes et des intégrationnistes (FNI), un groupe lendu signataire d'un accord de cessez-le-feu en mai en

Tanzanie et installé depuis peu dans la ville de Bunia, ces massacres sont le fait de "milices extrémistes" qui n'ont aucun lien avec le FNI.

Les conflits interethniques en Ituri, exacerbés par des puissances régionales comme l'Ouganda ou le Rwanda, ont fait quelque 50.000 morts et 500.000 déplacés en Ituri depuis 1999.

2.2. La protection des populations civiles

Tantôt accusée par les belligérants d'être à la solde de l'ennemi, tantôt prise pour une véritable cible, la population ne cesse de subir des exactions de tout genre. Prise ainsi entre deux feux, la population paye un lourd tribut des conflits : des personnes arrachées brutalement de leur terre, dépossédées de leurs biens, exécutées sommairement, arrêtées arbitrairement, torturées... Tous ces éléments mis ensemble font leur lot quotidien.

Situation en province orientale

Des faits analogues se sont produits à Basoko et à Kisangani, dans la province orientale.

Monsieur Etukala dit Mbeke accusé d'avoir empoisonné le Commandant S4 de Basoko, Monsieur Jean Molongol, le 1^{er} juin 2003 à Basoko, a été torturé sur son ordre. M. Etukala rendit l'âme le 7 juin 2003 de suite de ces tortures et aucune action n'a été engagée à l'endroit de ce Commandant.

Monsieur Oso Bayombe Léonard, résidant sur la 11^{ème} avenue n° 2, quartier Chololo, Commune Kisangani, marié et père de 2 enfants, est mort le 22 juillet 2003 de suite des tortures lui infligées par le Lieutenant Salumu de l'Armée du RCD/Goma. Il avait reproché à Léonard Oso d'avoir tenté d'organiser un vol au domicile du Lieutenant précité.

A Yaluwe (88 Kms d'Opala), un militaire du RCD/Goma, non autrement identifié, mais servant à la 15^{ème} Brigade, a tiré à bout portant sur Lisala Ekili (18 ans, élève) et Liliya Lisala (31 ans, enseignant) au motif qu'ils lui ont refusé le transport à vélo. Les victimes vivent dans un handicap à cause de l'immobilisation de leurs jambes.

On note également la disparition forcée de Anne Chambikwa Kabongolo (Directrice de l'Ecole Primaire Kisali), Médard Zindongo Bongwa (Préfet de l'Institut Idambo) et Kyamuntana Mwagu (Secrétaire à la Sous-Division de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel). Ils auraient été enlevés le 06 mai 2003 par les Maï-Maï du Général Padiri et depuis lors leurs familles n'ont d'eux aucune nouvelle.

Situation au Sud-Kivu

La guerre a repris dans le Sud-Kivu. Depuis le 24 juin 2003, le RCD-Goma mène une offensive contre la multitude des groupes armés et des milices qui pullulent dans la contrée sous prétexte qu'ils constituent une menace pour le Rwanda.

Un communiqué de la Monuc a fait état de 11 personnes tuées en date du 24 juillet 2003 près de Baraka par des soldats du Front pour la défense de la démocratie (FDD), une rébellion burundaise. La plupart des victimes dont Evariste Maheshe travaillaient pour le compte d'une ONG britannique « Tearfund ».

Au Sud-Kivu, les Maï-Maï sont aux prises avec les militaires du RCD/Goma. Ces derniers, prétextant vouloir éliminer toutes les poches de résistance et sécuriser ses territoires, avaient déclenché une opération militaire considérée par les Maï-Maï de provocation.

Une situation analogue s'est produite dans la Province du Maniema où les combattants Maï-Maï et les militaires du RCD/Goma se font mutuellement la guerre, tout en se rejetant les responsabilités des affrontements.

Privée de rejoindre leurs champs pour le ravitaillement en denrées alimentaires au motif d'entretenir des relations suspectes avec les Maï-Maï, soumise à des atrocités innommables (surtout les femmes et les enfants), la population ne sait à quel saint se vouer.

Les pêcheurs en eau trouble sont tellement imaginatifs qu'ils ne manquent d'astuce pour maintenir le climat d'insécurité et de terreur, notamment le désarmement effectif des forces négatives, la coupure du couloir de soutien et de ravitaillement de ces forces à partir de Kinshasa. Cet alibi a été défavorablement exploité par les extrémistes au point qu'un autre cycle de violence s'est installé au Sud-Kivu de mai à septembre 2003, opposant les Mabrupe et les Mbaka-Mbaka (pygmées). Un nombre important de déplacés estimés à 12 000 âmes ont quitté Kabambare pour Kasongo (Maniema). A cela s'ajoute les pillages et incendies des villages de Kamayongo et Kaholo en septembre 2003 perpétrés par les rebelles du Front pour la Défense de la Démocratie et les Interhamwe.

Dans cette même province, en date du 24 août 2003, aux environs de 20 heures, les éléments de la milice burundaise du Front National de Libération (FNL) de l'aile Aghaton Rwasa, dirigée par Eugène BITARY-MUNGU, ont massacré 19 personnes dont 6 femmes et 6 enfants, et blessé 9 autres dans l'attaque lancée contre le quartier Rusabigi, groupement Kabumambo, collectivité de la plaine de la Ruzizi, située à plus ou moins 15 Kms à l'Est de la cité de Sage. Cela s'est passé après l'incendie d'une dizaine de maisons. Les victimes identifiées sont les suivantes :

1. Monsieur KIJAME Daniel (70 ans)
2. Madame FEZA KIJAMA épouse de M. Daniel (50 ans)
3. Monsieur Marcel, (65 ans, non autrement identifié)
4. Monsieur MAISHA (12 ans)
5. Monsieur SIMISE BILEWA (11 ans)
6. Monsieur MANDERINI BOMBO (62 ans)
7. MANGAMBO MADNDARINI
8. Mademoiselle Didile MANGAMBO
9. Monsieur LOSHA LAWI
10. Mademoiselle Alphonsine LAWI (4 ans)
11. Maman Philémon (30 ans non autrement identifiée)
12. Madame DORKASI (45 ans, non autrement identifiée)
13. Madame ANYASHA MADERA (21 ans)
14. Madame MAPENDO
15. Monsieur EJAMBA Turofial
16. Monsieur TUKU (non autrement identifié)
17. Monsieur AYUMBI (67 ans)
18. Madame AYUMBI, épouse de Monsieur AYUMBI (47 ans)

19. Le bébé de madame MAPENDO LIMBE (1 mois)

Les 9 blessés sont les suivants :

1. Madame MAPENDO LIMBE (21 ans)
2. Monsieur SHOKA LIMBE (18 ans)
3. Monsieur BAZIRA LIMBE (14 ans)
4. Madame Marie-Josée (40 ans)
5. Madame MAMBOLEWA (45 ans)
6. Monsieur BALEKA MWAJU (50 ans)
7. Mademoiselle Jolie LAWI (8 ans)
8. Mademoiselle SALIMA LAWI (13 ans)
9. Mademoiselle Judith (8 ans)

Au cours du même mois, soit le 26 août 2003, les militaires du RCD/Goma sous la conduite du Capitaine Garry John, ont tué par balles Monsieur Zairois, non autrement identifié, âgé de 50 ans, marié et père d'une famille nombreuse, résidant à Kawizi, localité Rutembo, groupement Kasala, chefferie de Bavira en territoire d'Uvira.

Bien avant cela, les militaires du RCD/Goma (Nkasahama Kayole, Ramazani et Kulunga) se sont rendus coupables de la mort des sieurs Mulume Mwenze (18 ans) et Kasunza (52 ans) boucher et vendeur au petit marché non loin de la Bralima. Ces faits se sont passés à Bukavu en date du 27 juillet 2003.

Même à Kisangani où est basé un nombre impressionnant de Casques bleus de la Monuc, le droit à la vie est bafoué. En fait, dans la nuit du 30 au 31 août 2003 lors de l'arrestation du Général Kamwanya Bora Uzima, les affrontements ayant opposé ses gardes aux militaires conduits par le Colonel Mungura ont, selon des sources concordantes, occasionné cinq morts.

Il convient de faire remarquer que même les autorités administratives abusent du pouvoir qui leur est reconnu. C'est le cas du Chef de Collectivité de Balingalindja, M. Likaka qui avait soumis à de fortes tortures corporelles M. Songe Likaka (65 ans) dans le territoire d'Opala en date du 17 août 2003. Il en mourut le même jour et sur ordre du même Chef, sa résidence fut pillée et les biens de valeur emportés.

Tout aussi choquante est l'ampleur que prend le phénomène de sodomie appliquée aux hommes aussi bien par les Maï-Maï que par les rebelles. En effet, pour assouvir leur appétit sexuel en l'absence des femmes, les éléments armés s'acharnent sur les civils masculins tombés dans leur piège, et cela quel que soit l'âge, comme en démontre le tableau ci-après.

N°	NOM ET POSTE	NOM	AGE	SEXE	ADRESSE	LIEU	AUTEUR
1	BOLOGO	MWAMBA	34	M	BARAKA	Forêt	Élément armé
2	MAOMBI	BISOMWA	Adulte	M	BARAKA	Forêt	Idem
3	APENDEKI	NYALUMU	11	M	BARAKA	Domicile	Idem
4	MASIKA	BALIBUNO	14	M	BARAKA	Domicile	Idem
5	ECA	WALUNGA	46 ans	M	MKANGI	Forêt	Idem
6	NICOLAS	ALINOTE	56 ans	M	MKANGI	Forêt	Idem
7	ASENDE	FAIZI	12 ans	M	KALUNDJA	Domicile	Idem

8	KAMWANYA LEON	20 ans	M	KALUNDJA	Forêt	Idem
9	MUKE MANDAMA	60 ans	M	KALUNDJA	Forêt	Idem
10	LUBAMBO METHO	50 ans	M	UBWARI	Forêt	Idem
11	MWESWA AMANI	32 ans	M	MWAMIMLEND	Domicile	Idem
12	IBENGA JUMA	32 ans	M	MWAMIMLEND	Domicile	Idem
13	AMAZINGE ETUNGA	38 ans	M	KALUNDJA	Domicile	Idem
14	PASCAL KILOBANGANYA	40 ans	M	KALUNDJA	Forêt	Idem
15	TCHOMBE DUNIA	48 ans	M	KALUNDJA	Forêt	Idem
16	MASUMBUKO BITONDO	40 ans	M	KALUNDJA	Forêt	Idem

Situation au Nord-Kivu

Depuis le 29 mars 2003, sous prétexte de légitime défense, de poursuite des interhamwe ou encore d'accroissement de la capacité militaire du RCD-K-ML de Mbusa Nyamwisi à travers l'envoi des troupes des FAC à Beni et Lubero, le RCD-Goma a amorcé une offensive généralisée qui a abouti à l'occupation de différentes localités notamment Bunyatenge, Muhanga, Kanyabayonga, Alimbongo et Lubero, entraînant sur son parcours le déplacement de près de 200.000 habitants vers Butembo et Beni, deux villes déjà débordées par l'afflux des populations fuyant la guerre en Ituri, plus au Nord Est de la RDC.

Cette guerre crée un climat d'insécurité dans la région causant ainsi des violations massives des droits de l'homme. D'après les informations en notre possession, les troupes du RCD-Goma auraient, dans leur repli, procédé aux pillages systématiques des hôpitaux, magasins et boutiques et à l'incendie de certains villages ainsi qu'aux viols de femmes et de filles dans les territoires conquis.

Parmi les sites pillés, nous pouvons citer les hôpitaux de Lubero, de Kayna et de Kanyabayonga, la paroisse de Luotu située à 40 Km de Butembo. Les soldats du RCD-Goma ont aussi détruit les maisons des habitants notamment à Kirumba, cité située sur l'axe Lubero-Goma.

Profitant de ce climat d'insécurité, les soldats du RCD-K-ML de Nyamwisi, procèdent, de leur côté à des arrestations, enlèvements, viols et autres exactions sur les populations. Des témoins affirment que lors d'une opération de fouille dans les maisons à Butembo sous prétexte de rechercher les soldats du RCD-Goma, les militaires de l'Armée du Peuple congolais (APC) ont brutalisé et molesté Mesdames Kavira Katshura et Kavira Mawazo dans leur propre maison.

C'est aussi le cas d'un élève de l'Institut de l'Avenir de Butembo, enlevé dans la journée du 26 juin alors qu'il se rendait à l'école. On a également noté des cas d'assassinats comme l'atteste celui de Mumbere Kakule, taximan de son état, tué au niveau de l'aéroport de Ruenda vers 19 heures ainsi que celui de Marc Sumbusu, résidant à Kalimbutu sur la colline Bulamba au n°32 dans la commune de Mususa.

Le lundi 16 juin 2003, Monsieur Katembo Musavuli Apo, 26 ans, est enlevé dans les rues de Beni par un groupe des militaires de l'Armée du Peuple Congolais (APC), branche armée du mouvement RCD-K-ML dont Monsieur Mbusa Nyamwisi est le Président. Détenu d'abord

pendant une semaine au cachot BRM sans qu'aucun motif ne lui soit communiqué, Musavuli Apo est porté disparu jusqu'à ce jour. Les informations fournies à l'Asadho il y a quelques jours étaient que Katembo Musavuli Apo aurait été envoyé dans un camp de recrutement et de formation de ce mouvement, comme une dizaine d'autres jeunes de Beni l'ont récemment été et qu'il aurait ensuite été envoyé au front contre son gré pour prendre part aux combats qui opposent le RCD-K-ML au RCD-Goma. Jusqu'à présent, toutes les démarches menées par sa famille et par les organisations de défense des droits de l'Homme auprès des autorités militaires et civiles du RCD-K-ML sont restées sans suite.

Dans le territoire de Rutshuru règne une insécurité généralisée si bien que la population vaque difficilement et irrégulièrement à ses occupations. Cette situation entraîne la diminution de la production agricole. Des témoins accusent le Gouverneur Serufuli de procéder à la distribution des armes et munitions depuis le 16 juin 2003 à la population d'expression rwandophone pour déstabiliser la population non rwandophone avec comme conséquence la violation systématique et massive de droits de l'homme comme l'attestent plusieurs hommes et femmes gardés dans des cahots souterrains.

Le 13 juillet 2003, deux femmes ont été violées dont l'une répondant au nom de «Maman Mireille », a pu échapper à ses tortionnaires et suit des soins à Goma.

A Masisi et Walikale, 18 personnes ont été tuées en date du 17 juin sur ordre du Chef de Collectivité a.i de Bashali, et certains corps ont été jetés dans la rivière Osso.

Le 17 et le 18 juin 2003, le gouverneur Eugène Serufuli, par l'entremise de ses services, a distribué armes et munitions à la population rwandophone dans les localités de Kahira, Bashali Kayembe, Monaba dans le secteur de Banyungu, Nyanza Bafuna, à Ngungu collectivité chefferie de Bahunde, Bufamando 1 et 2 collectivité dans le secteur de Katoyi.

A Nyabiondo, des agents de la Monuc ont été menacés par le Colonel Mayanga alors qu'ils procédaient à l'installation de l'opération Désarmement, Démobilisation, Réinsertion, Réintégration (DDRRR).

Selon le même document transmis par la Coordination de la société civile du Nord-Kivu, plusieurs personnes ont été sauvagement tuées dans le territoire de Walikale dans le Groupement Waloa-uroba, parmi lesquelles Philippe Sheluanda, Daniel Kirenfe, Bindumurua, Georges Muhambikwa, Mesdames Kibibi et Catherine. Beaucoup d'autres femmes ont été violées puis tuées.

Dans la ville de Goma, on observe une recrudescence des vols à main armée. A titre d'exemples, Madame Muyisa Kwabo a été visitée par les soldats de l'APR, le 23 juin 2003. Elle a été dépouillée de tous ses biens.

Le 1er juillet 2003, Monsieur JC Mitsindo a été assassiné à son domicile par un militaire rwandais répondant au nom de Samuel non autrement identifié.

Le 24 juillet, des soldats du RCD-Goma ont fait irruption dans la parcelle de Monsieur Hangi Saidi et lui ont logé une balle avant qu'il ne leur échappe miraculeusement.

Le 25 juillet, le motard Patrick Kabika a été poignardé par un militaire rwandais qui tentait de lui ravir sa moto.

Dans une lettre datée du 27 juillet 2003, la Coordination Provinciale de la Société Civile du Nord-Kivu basée à Goma dénonce les violations commises dans la partie administrée par le RCD-Goma lors des attaques menées contre les positions du RCD-K-ML de Mbusa Nyamwisi.

Du 1er juin au 27 juillet 2003, des cas non-exhaustifs témoignent des conséquences néfastes de la guerre de Lubero qui est à la base du déplacement de la population vers Butembo, Beni, Kyondo qui jusqu'ici demeure sans assistance. On assiste également aux pillages systématiques des bovins, caprins, volailles qui se chiffrent à plusieurs milliers dont la destination est le Rwanda.

Plusieurs cas d'assassinats sont dénombrés. A titre purement illustratif nous citons les cas d'une femme dénommée Kavira (KAVE) tué par un soldat de l'Armée Patriotique Rwandaise (APR), d'un Directeur de l'EP KIKUVO/Kirumba répondant au nom de Mukawa Shamikanda, assassiné par un soldat du RCD-Goma, d'un fabricant des moulins à bois à Kaseghe et d'une autre femme non autrement identifiée à Lubero, abattu dans son champ de poireau ainsi que la disparition de plus de 1200 jeunes.

Ces atrocités sont suivies des cas de viol des filles et de femmes par les soldats de l'APR et du RCD-Goma avec tous les risques de contamination par les maladies sexuellement transmissibles (MST/SIDA).

3. La situation des femmes et des enfants

Un silence inimaginable aux motifs d'ordre culturel entoure le viol et autres formes de violences sexuelles dont sont victimes bien des femmes et des enfants. Rares sont, en effet, les femmes qui, courageusement, dénoncent publiquement les actes humiliants et dégradants dont elles sont victimes ou les préjudices subis. Cette attitude non seulement reconforte les auteurs dans leur démarche, mais encore obscurcit les pistes de lutte contre ce phénomène.

Souvent présentés comme avenir de demain, les enfants qui devaient normalement bénéficier de plus de protection et d'attention sont livrés à la merci des belligérants, visiblement dépouillés de leurs droits les plus essentiels.

3.1. Les femmes dans la violence

Le viol des jeunes filles est devenu monnaie courante dans l'ensemble de la RDC (Equateur, Maniema, Province orientale, Katanga, Nord et Sud Kivu...), et particulièrement à l'Est de la RDC. Nombreuses sont celles qui perdent dès le bas âge leur virginité et leurs parents préfèrent adopter une attitude de silence en vue de préserver la dignité sociale de leurs enfants, de leur laisser intact les chances de mariage et aussi de leur épargner les représailles des auteurs de ces actes, s'ils vivent dans un même milieu. C'est aussi le cas pour les femmes mariées et même des femmes âgées qui sont violées tantôt par une personne, tantôt par plusieurs, devant leurs époux et enfants.

Deux cas ont particulièrement attiré l'attention des organisations de défense des droits de l'Homme :

- a) Mademoiselle Adèle Lotongule, âgée de 8 ans et domiciliée sur l'avenue de l'Eglise n° 4 Commune Makiso à Kisangani, a été violée en date du 5 juillet 2003 par une sentinelle de 60 ans d'âge.
- b) Mademoiselle Chancelle Somao, âgée de 14 ans, habitant la 3^{ème} avenue n° 12 Commune Kisangani à Kisangani, a été violée par 5 hommes en uniforme non identifiés dans l'enceinte de l'ancienne résidence du feu Président Mobutu.

Au delà de ces deux cas, d'autres ont été enregistrés dans le territoire de Fizi comme le démontre les éléments suivants :

IDENTIFICATION DES FEMMES VIOLEES EN TERRITOIRE DE FIZI/KIVU

N°	NOM ET POSTE NOM	AGE	SEXE	ADRESSE	LIEU	AUTEUR
01	MNDENGE LUSAMBO	30 ans	F	BARAKA	Forêt	Homme en Uniforme
02	NYEMBO SHABANI	32	F	BARAKA	Forêt	Idem
03	BEMBELEZA ARIETTE	21	F	BARAKA	Forêt	Idem
04	JEANNE BILEMO	22	F	BARAKA	Forêt	Idem
05	BYABULA BYALUNGWA	25	F	BARAKA	Forêt	Idem
06	SIFA SANATO	25	F	BARAKA	Forêt	Idem
07	AMISA NGABOEMO	22	F	BARAKA	Forêt	Idem
08	AIMERANCE OLIVIER	35	F	BARAKA	Forêt	Idem
09	SELA ABWAKE	24	F	BARAKA	Forêt	Idem
10	AKYANGYA PILI	23	F	MAJENGO	Forêt	Idem
11	MLEBINGE WENDO	Adulte	F	BARAKA	Forêt	Idem
12	NGENA MALANGA	22	F	BARAKA	Forêt	Idem
13	KAHINDISA	20	F	BARAKA	Forêt	Idem
14	MACHOZI MANUEL	22	F	BARAKA	Domicile	Idem
15	AMISA OREDI	Adulte	F	BARAKA	Domicile	Idem
16	M'MPANGA FAIZI	12	F	KALUNDJA	Domicile	Idem
17	MAWAZO SUZANA	11 ans	F	BARAKA	Domicile	Idem
18	SUGULU LIYAYA	Adulte	F	BARAKA	Domicile	Idem
19	CHANTAL PONZI	12 ans	F	BARAKA	Domicile	Idem
20	KABULO CHARLES	13 ans	F	BARAKA	Domicile	Idem
21	HONORINA MLASI	11 ans	F	LWEBA	Domicile	Idem
22	ANDJELINA SAFI	14 ans	F	BARAKA	Domicile	Idem
23	GLOIRE JOYEUSE	16 ans	F	BARAKA	Domicile	Idem
24	CHRISTINE MCIO	Adulte	F	LWEBA	Domicile	Idem
25	JEANNE MLONGELWA	Adulte	F	LWEBA	Forêt	Idem
26	IBUCWA MANI	13 ans	F	LWEBA	Forêt	Idem
27	RIZIKI JOSE	15 ans	F	BARAKA	Forêt	Idem
28	SIYAONA KUTUNGANO	22 ans	F	BARAKA	Forêt	Idem
29	BYUSAA ASENDE	13 ans	F	ANDALE	Forêt	Idem
30	ASAKU VERONIKA	10 ans	F	ANDALE	Forêt	Idem
31	KASIGWA HAMISI	12 ans	F	BARAKA	Forêt	Idem
32	FAILA JEANNE	13 ans	F	ANDALE	Forêt	Idem
33	JUSTINA KIMWANGA	14 ans	F	LWEBA	Forêt	Idem
34	BITENDELO AMISI	23 ans	F	BARAKA	Forêt	Idem
34	MWALIASHA ASENDE	27 ans	F	KATANGA	Forêt	Idem

Etat des libertés et des droits de l'Homme en République Démocratique du Congo à l'aube de la transition

35	BINGI BINWA ACI	32 ans	F	KATANGA	Forêt	Idem
36	MWALIBOLA ASENDE	21 ans	F	BARAKA	Forêt	Idem
37	NYASHINDE SIBA	40 ans	F	BARAKA	Forêt	Idem
38	TUNZA MLONDA	25 ans	F	BARAKA	Forêt	Idem
39	MACHOZI NYAMATA	30 ans	F	KIMANGA	Forêt	Idem
40	ELIZA MLONDA	28 ans	F	KIMANGA	Forêt	Idem
41	HANA ABWE	22 ans	F	KIMANGA	Forêt	Idem
42	YOHA APOLINA	24 ans	F	KIMANGA	Domicile	Idem
43	TENGENESHA ALIMASI	32 ans	F	KIMANGA	Domicile	Idem
44	NTALINA NABINGU	27 ans	F	BARAKA	Domicile	Idem
45	ELIZA MBUKANI	40 ans	F	KIMANGA	Domicile	Idem
46	FEDHA SANGO	60 ans	F	KATANGA	Forêt	Idem
47	ECHUMBE LUTONDA	55 ans	F	ABELA	Forêt	Idem
48	ANDJELANI NAELA	61 ans	F	MKANGI	Forêt	Idem
49	ASENDE ABANDELWA	40 ans	F	MUKELA	Forêt	Idem
50	MAWAZO METHO	17 ans	F	KALUNDJA	Forêt	Idem
51	MWALIHASHA MLEKE	16 ans	F	KALUNDJA	Forêt	Idem
52	FEREZI TABYAWA	15 ans	F	KALUNDJA	Forêt	Idem
53	TUSAMBA JUMAPILI	16 ans	F	KALUNDJA	Forêt	Idem
54	MASOKA MALUKABA	30 ans	F	UBWARI	Domicile	Idem
55	NYASSA BUKUMBA	Adulte	F	BARAKA	Forêt	Idem
56	MWANGAZA JEANNETTE	22 ans	F	KALUNDJA	Domicile	Idem
57	VUMILIA MBELECI	33 ans	F	KALUNDJA	Domicile	Idem
58	ALISA MBELECI	25 ans	F	KALUNDJA	Domicile	Idem
59	ELIZA BASENGELELE	65 ans	F	KALUNDJA	Forêt	Idem
60	MACHOZI NKANGYA	25 ans	F	KALUNDJA	Forêt	Idem
61	SALIMA VENASI	18 ans	F	KALUNDJA	Forêt	Idem
62	MAYANI WANDAKALA	51 ans	F	KALUNDJA	Forêt	Idem
63	NYOTA MINDJI	41 ans	F	KALUNDJA	Forêt	Idem
64	EKYOCI MSENGI	33 ans	F	KALUNDJA	Forêt	Idem
65	CHARLOTTE LUKYANGELA	50 ans	F	KALUNDJA	Forêt	Idem
66	SALIA MAUWA	17 ans	F	KALUNDJA	Forêt	Idem
67	RIZIKI BYAOMBE	18 ans	F	KALUNDJA	Forêt	Idem
68	ANDJELANI MWALIHASHA	38 ans	F	KALUNDJA	Forêt	Idem
69	MLENGWA AMOSI	30 ans	F	BASIMBO		Idem
70	MAPENDO AYEBA	20 ans	F	KALUNDJA	Forêt	Idem
71	MAYANI MALENGA	41 ans	F	KALUNDJA	Forêt	Idem
72	ZAINA YOZEFINA	40 ans	F	KALUNDJA	Forêt	Idem
73	BAACHANA HIDI	30 ans	F	KALUNDJA	Forêt	Idem
74	YOWA AMISI	42 ans	F	KALUNDJA	Forêt	Idem
75	TATU MBALIKA	45 ans	F	KALUNDJA	Forêt	Idem
76	YOHALI OMARI	38 ans	F	KALUNDJA	Domicile	Idem
77	LAWAMA LOMONA	22 ans	F	KALUNDJA	Forêt	Idem
78	RIZIKI BUKUMBA	48 ans	F	KALUNDJA	Forêt	Idem
79	ECA SUMAILI	40 ans	F	MWAMIMLEND	Domicile	Idem
80	YOZEFINA NYASSA	49 ans	F	KALUNDJA	Domicile	Idem
81	TABU NYASSA	50 ans	F	KALUNDJA	Domicile	Idem
82	MASOKA WANYEKA	51 ans	F	KALUNDJA	Domicile	Idem
83	NYOTA RAFIKI	25 ans	F	KALUNDJA	Domicile	Idem
84	TABU WALENGA	49 ans	F	KALUNDJA	Domicile	Idem
85	FATUMA BATU	50 ans	F	KALUNDJA	Domicile	Idem

86	NYASSA EBABU	33 ans	F	KALUNDJA	Domicile	Idem
87	BAHATI MARIA	36 ans	F	LULENGA	Domicile	Idem
88	FATUMA MASOKA	18 ans	F	KALUNDJA	Forêt	Idem
89	MARTA KABIONA	40 ans	F	KALUNDJA	Forêt	Idem
90	MOZA SUMAHILI	40 ans	F	SIMBI	Forêt	Idem

L'on se rend également compte qu'il existe des bébés nés de suite de grossesses provoquées par le viol et en même temps des mariages cassés par le mari à la suite du viol. Vumiliya Mbeleci et Baachana Hidi, toutes deux vivant à Uvira (dans le Sud-Kivu) ont perdu leur mariage à cause du courroux de leurs maris après avoir eu vent de leur viol par les éléments armés, en août 2003, et surtout de leurs grossesses. Tandis que Mayani Malenga, Machozi Nkangia et Tabu Malenga ont perdu leur mariage à cause des informations répandues à travers leur milieu habituel de vie. Cela s'est passé en juillet 2003.

Le proxénétisme prend de plus en plus de l'ampleur dans les centres urbains notamment à Kisangani dans les grands hôtels (Zambeka, Wagenia, Congo Palace et Plam Beach). Des madones utilisent des petites filles à des fins sexuelles pour leurs comptes.

Mais cette situation est également observée dans la partie Ouest du pays, pourtant considérée en "paix".

3.2. Les enfants mis en coupe réglée

Il n'est pas rare de voir les enfants scolarisés traînés dehors pendant les heures des cours, renvoyés temporairement pour ne s'être pas acquittés de frais d'études. En effet, des parents sont actuellement impuissants à prendre en charge les besoins élémentaires des enfants, y compris l'éducation de base. Par voie de conséquence, certains enfants se livrent aux petits métiers tel que le transport à vélo ou la vente d'eau à la sauvette.

L'on observe également le phénomène des enfants dits « sorciers », source de déséquilibre familial et même du non respect de la dignité de l'enfant. **Joël Mbengela**, âgé de 9 ans, habitant la 1^{ère} avenue n° 14 C/Tshopo, fils de Cathérine Kutshe et de Sengi, a été taxé, en l'absence de ses parents, de sorcier. Chassé de chez sa tante maternelle où il habitait, il vit actuellement sur la 6^{ème} avenue n°7 C/Tshopo chez l'un de ses cousins. Il en est de même de **Gracia Okitoyema**, âgée de 12 ans, fille de Brigitte et de Okitayema, habitant au Quartier Medje III n° 46, accusée de sorcière par sa marâtre. Elle a trouvé la mort en août 2003 dans une maison de prière au Quartier Matete pour avoir été soumise à un jeûne à sec de 6 jours.

Les belligérants ne s'empêchent pas un seul instant de recruter au sein de leurs unités combattantes des enfants de moins de 15 ans en dépit de la CDEP en son article 38. Ce recrutement de mineurs est justifié du fait que les enfants constituent une main d'œuvre bon marché, docile et prête à ôter la vie sans discernement.

La plupart des enfants soldats ayant œuvré dans les rangs des armées rebelles n'ont pas été démobilisés. Certains d'entre eux servent encore dans des résidences des officiers militaires. D'autres oeuvrent au secteur de renseignement militaire.

Par manque de centres d'encadrement et d'orientation spécifique, les enfants jadis démobilisés s'inséreront difficilement dans la société et finiront par rejoindre leur ancienne position d'enfants soldats, ou par se retrouver dans la rue.

4. L'administration de la justice en totale stagnation

L'inadéquation entre le régime disciplinaire des magistrats et la crise socio-économique expose les magistrats à la clochardisation et à la dépendance alimentaire vis-à-vis des justiciables. Les différents engagements liant les différentes composantes aux négociations politiques de Lusaka à Prétoria en passant par Sun City, il s'observe des entraves à l'avènement d'une justice indépendante et impartiale.

En dehors des juridictions officielles habilitées à dire le droit, à trancher les litiges, les services de Sécurité civile et militaire se sont arrogés le droit de juger en matière pénal, civil et commercial, en fixant et percevant les amendes. Cette confusion délibérément entretenue à l'Est de la RDC consacre l'impunité.

Il est à déplorer l'érection des maisons de détention parallèles dans les résidences de certains officiers de l'armée ou dans des lieux tenus secrets et auxquels les autres autorités judiciaires n'ont pas accès.

4.1. L'arbitraire des juridictions civiles

Impayés depuis presque cinq ans, privés de subsides de l'Etat et des frais administratifs, les magistrats s'exposent à une vie de mendicité et de débrouillardise qui contraste fort malheureusement avec la déontologie professionnelle.

A cela s'ajoutent les interférences politiques et militaires sur l'issue des dossiers importants et pour lesquels la toge cède la place aux armes.

4.2. L'inefficacité des juridictions militaires

Le manque de commandement monolithique et l'hétérogénéité même du corps militaire rendent timide l'action des juridictions militaires qui pour la plupart des cas sont jeunes et souffrent de carence en personnel compétent et qualifié.

Récemment pour contourner cette difficulté, recours a été fait au personnel de la magistrature civile pour colmater les tâches.

Cependant, la tâche ne leur a pas été rendue facile à cause non seulement de franchise et de collaboration sincère dont ils auraient dû normalement bénéficier mais aussi des paramètres liés à l'immixtion du militaire dans le traitement et le cours normal des dossiers.

IV. Conclusion et recommandations

L'état des libertés et des droits de l'homme en République Démocratique du Congo à l'aube de la transition est loin de s'améliorer. En dépit de l'endossement de l'Accord politique global et inclusif par les différentes parties, les violations massives des droits de l'homme se poursuivent et constituent une menace sérieuse et surtout un obstacle délibérément dressé contre la mise en œuvre effective des institutions de la transition.

L'Asadho, la Ligue des électeurs et le Groupe Lotus, organisations membres de la FIDH constatent qu'au delà des réunions du conseil des ministres, les libertés et la démocratie restent étouffées, les activités des partis politiques, surtout d'opposition, ne sont encore qu'illusions.

L'Asadho, la Ligue des électeurs et le Groupe Lotus, sont d'avis que le gouvernement de transition doit condamner les actes délibérément posés par les différents belligérants et qui constituent des violations flagrantes des droits fondamentaux des citoyens. Ce gouvernement doit en outre s'engager à mettre fin à l'impunité généralisée dans le pays à travers la restauration de la justice nationale et sa collaboration sincère et étroite avec les mécanismes de justice internationale existants.

L'Asadho, la Ligue des électeurs et le Groupe Lotus notent également qu'en dépit des multiples accords de paix signés et la mise en place du gouvernement d'union nationale, les belligérants poursuivent les hostilités sous divers prétextes, entraînant ainsi des violations massives des droits de l'homme et le déplacement perpétuel de la population. Tous ces actes sont contraires aux dispositions contenues d'une part dans les instruments juridiques internationaux auxquels la République Démocratique du Congo est partie, et d'autre part dans la Constitution de la transition.

Sur ce, l'Asadho, la Ligue des électeurs et le Groupe Lotus recommandent à la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples de :

- Demander le respect des instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'Homme et au droit humanitaire qui obligent les autorités congolaises;
- De poursuivre l'accompagnement du processus d'installation effective des institutions de la transition et de veiller à l'application stricte de l'accord global et inclusif adopté par la plénière du dialogue intercongolais le 1^{er} avril 2003 ;
- Condamner les massacres et autres violations systématiques du droit international humanitaire et des droits de l'Homme perpétrés en République démocratique du Congo, en particulier le recours à la violence sexuelle contre les femmes et les filles comme arme de guerre et les atrocités commises dans la région de l'Ituri, et réaffirmer que de tels actes ne resteront pas impunis et que leurs auteurs devront en répondre;
- Appeler à la mise en place d'une Commission internationale d'enquête sous l'égide de l'Union africaine, impliquant la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples, chargée de faire la lumière sur les violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire sur l'ensemble du territoire. Cette Commission doit avoir pour mandat d'établir ou de saisir les

mécanismes appropriés pour traduire en justice les auteurs des crimes les plus graves commis sur le territoire de la RDC depuis 1996

L'Asadho, la Ligue des électeurs et le Groupe lotus recommandent à la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples de faire pression sur le gouvernement de transition aux fins:

- D'énoncer publiquement des critères clairs d'octroi du bénéfice d'amnistie pour les infractions politiques et faits de guerre, et en tout état de cause, d'écarter une telle immunité pour les crimes internationaux les plus graves, soit les crimes de guerre, crimes de génocide, et crimes contre l'humanité;
- De libéraliser les activités des partis politiques de manière notamment à garantir leur libre accès aux médias de toutes les formations politiques en cette période pré-électorale;
- D'identifier, de poursuivre et de transférer devant les juridictions compétentes nationales et internationales, les auteurs de toutes sortes des violations des droits de l'homme en RDC;
- De renforcer les mesures de sécurité de la police et de procéder rapidement à la mise en place d'une armée restructurée et intégrée afin de mettre fin à l'insécurité généralisée dans le pays et d'accélérer le processus de formation d'une armée nationale unique et d'exclure de ses rangs les officiers et soldats coupables d'avoir commis ou participé à la commission d'attaques contre la population civile et des crimes de guerre et crimes contre l'humanité;
- D'accélérer le processus de paix par la matérialisation de l'unification et des services de sécurité;
- De se conformer à la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 9 décembre 1998, en particulier à l'article 1, qui dispose que « chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, de promouvoir la protection et la réalisation des droits de l'Homme et des libertés fondamentales aux niveaux national et international »

L'Asadho, la Ligue des électeurs et le Groupe lotus recommandent à la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples de faire pression sur les autorités rwandaises et ougandaises aux fins:

- De mettre immédiatement fin à leur soutien aux groupes armés de la RDC, notamment de cesser de soutenir leurs efforts de recrutement et d'entretien des centres de formation;
- De mettre définitivement et effectivement fin à leur présence en RDC conformément aux accords de Pretoria de juillet 2002 entre la RDC et le Rwanda et aux accords de Luanda de septembre 2002 entre la RDC et l'Ouganda.